

Version complète
y compris annexes



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport **annuel** 2020

Qui sommes-nous ?

Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 35 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec plus de 11'000 assurés et 1,8 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
- Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
- Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
- Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 35 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.



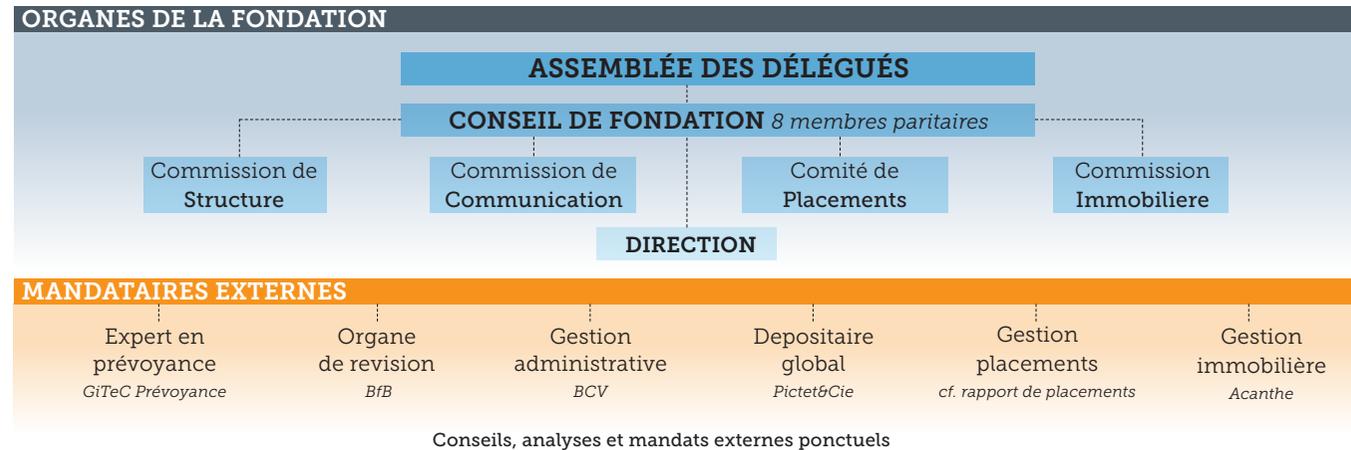
**Gestion
des risques
professionnelle,
bonne gouvernance :
depuis plus de 35 ans,
des résultats
en faveur
des assurés.**

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation

Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»
Physiothérapeute retraité EHN

Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Administrateur - EHC

Membres

Délégués «employeurs»
M. François HAENNI - Directeur général LBG
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais
M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL
Délégués «assurés»
M. Olivier OGUÉY - Infirmier-anesthésiste HFR
Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH - HIB
Mme Fabienne SAVOY - Cheffe de projet - EHC

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

DEPUIS 2019

« Pour une protection optimale :
rente d'invalidité supérieure à
45%
du salaire assuré »

Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture supérieur à 107% au 31.12.2020 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2015, 2.25 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 25 ans: 3,4 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 ^{ème} rente de 0,53% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 45% du salaire assuré dès 2019. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 50% du salaire assuré.

« En 2020, les bons résultats financiers ont permis de renforcer les réserves et de faire bénéficier les assurés de la FISP d'un taux d'intérêt sur comptes d'épargne de 2%. »

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

PERFORMANCE
DEPUIS 10 ANS

un 3^{ème} cotisant
au rendez-vous,
avec un rendement
annuel
de **4%**

Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2^{ème} pilier

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LE CONSEIL DE FONDATION TRAVAILLE LES THÉMATIQUES ESSENTIELLES SUIVANTES

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indica- teurs Court terme CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne.</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité.</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services.</p> <p>Taux de conversion Rémunération épargne sur à long terme.</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows).</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique.</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle.</p>

EN UN CLIN D'ŒIL

UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2^{ÈME} PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2^{ème} pilier pour tous les assurés.

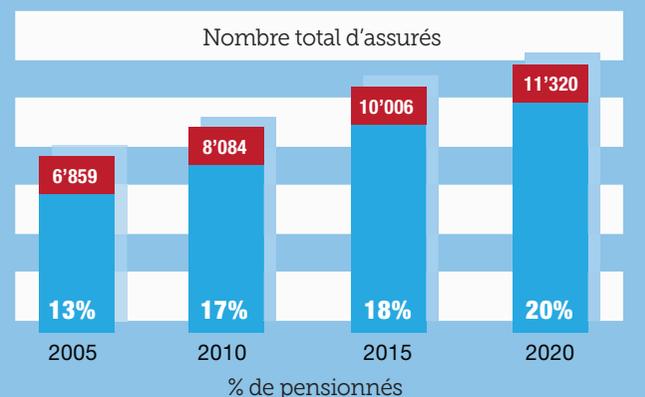
Évaluations (Chiffres non audités 2020)

Degré de couverture > 107 % (108,2% après audit définitif)

Assurés actifs 9'000

Bénéficiaires de rentes 2'320

Evolution des assurés FISP



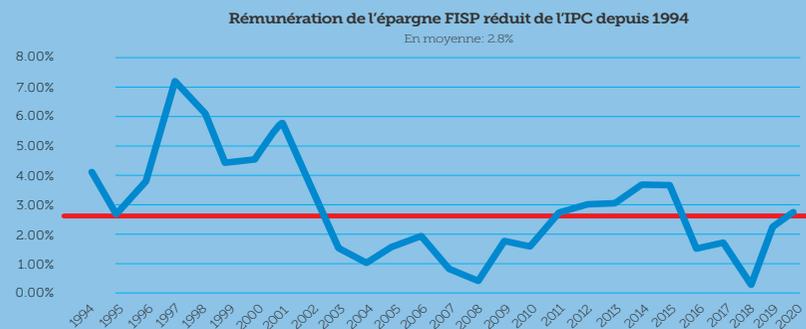
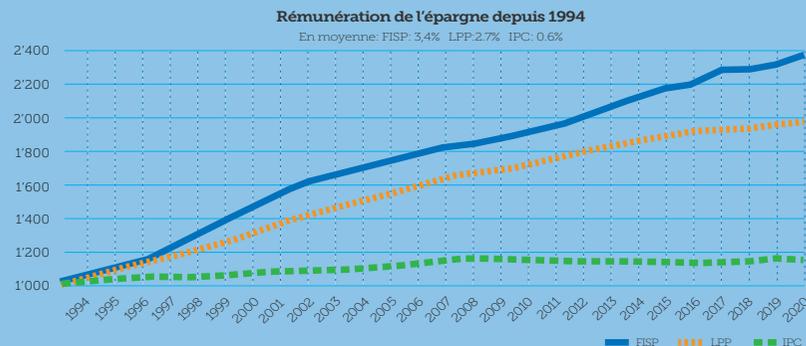
Des objectifs majeurs, réponses à des besoins essentiels: Des valeurs et chiffres de référence, pour rendre plus

Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP agit pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.

DEPUIS 27 ANS (1994-2020) : PERFORMANCES FISP DE QUALITÉ, MOYENNE ÉLEVÉE EN ABSOLU ET EN COMPARAISON LPP *

Pour les assurés cotisants - Pouvoir d'achat



Depuis 1994 la FISP a toujours rémunéré les avoirs au-delà de l'inflation et de manière supérieure au minimum LPP

Tempête financière ou vents favorables? Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir

- **LA FISP RÉMUNÈRE LES AVOIRS CONFISÉS DE PRÈS DE 3,40% PAR AN DEPUIS 25 ANS**
La FISP rémunère les avoirs confiés de plus de 20% (+0,7% par an) mieux que les exigences légales (taux min. LPP)
- **LA FISP AMÉLIORE LE POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS CHAQUE ANNÉE DEPUIS 25 ANS**
La FISP rémunère les avoirs confiés au-delà de l'inflation (IPC), avec un surplus de près de 2,8% par an.

IPC = indice de prix à la consommation (inflation)

* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

protéger les proches et le pouvoir d'achat des assurés

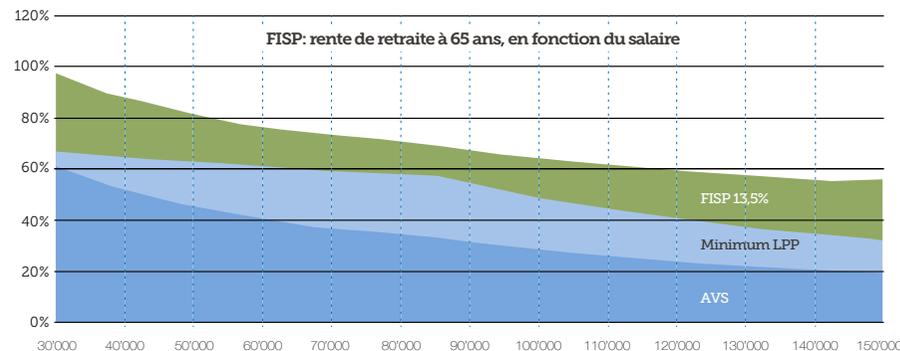
explicites les avantages du modèle FISP.

Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2^{ème} pilier, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales :

- > Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?
- > Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?
- > Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

DES CONSTATS RÉJOUISSANTS

Retraite à 65 ans: taux de remplacement du salaire *



- Une protection forte pour tous les assurés.
- Les plans de la FISP sont bien supérieurs au plan minimum selon la LPP.
- Une plus grande part des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les revenus inférieurs, car la Fondation assure le salaire dès le 1er franc (pas de déduction de coordination).
- Une part également importante des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).

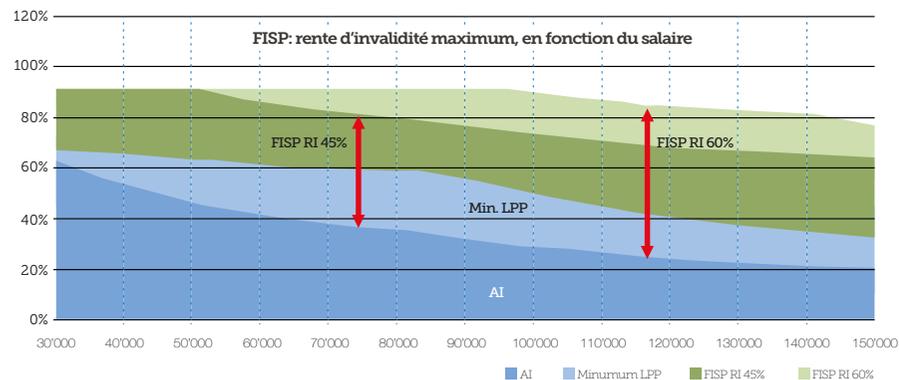
Le graphique montre le taux total (AVS + min. LPP ou AVS + FISP) de remplacement du salaire avec le taux de bonification épargne réglementaire de 13.5% sans tenir compte de l'intérêt crédité sur les comptes épargne.

Incapacité totale de gain (invalidité à 100%): taux de remplacement du salaire *

- Une part importante des prestations extra-obligatoires de la FISP car la Fondation assure les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).
- Les prestations de la FISP sont bien supérieures au plan minimum selon la LPP.

Le graphique ci-contre montre le taux total (AI + min.LPP ou AI + FISP à 45% ou 60%) de remplacement du salaire avec les taux de rente d'invalidité assurée 45% et 60%.

Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence



* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

Enjeux généraux 2^{ème} Pilier

Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation : pesée d'enjeux, réflexions... actions !

- Le constat de complexité renforce la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément la baisse de prestations du 2^{ème} pilier.
- Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court-termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2^{ème} pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2^{ème} pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2^{ÈME} PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.



Une solution 2^{ème} pilier en osmose avec le monde des soins

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Les enjeux incontournables pour le 2^{ème} pilier constituent des éléments essentiels à la FISP, en tant qu'Institution de Prévoyance responsable.

En particulier, la juste gestion des enjeux de « gouvernance, ESG (*) et ALM (**) » est cruciale pour un 2^{ème} pilier de qualité. Cette attention vigilante et les mesures prises en conséquence sont des marqueurs identitaires de votre caisse de pensions, témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance durablement responsable.

Ces actions renforcent les atouts spécifiques de la FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des

attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ses assurés représentent la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins.

(*) Les critères « ESG », utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2^{ème} pilier. En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées. Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de bonne gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurés et adhérents. Plus d'info: FISP INFO n° 20, et rapport de durabilité (pages 20 à 23).

() Etude « ALM » (Assets Liabilities Management) : Abréviation utilisée couramment pour désigner les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan). La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2^{ème} pilier.**



Lors des conférences organisées à leur intention, comme à travers l'offre de prestations et service, traduction concrète de la stratégie appliquée en leur faveur, ils peuvent vérifier que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

Un modèle construit pour une juste gestion

Gestion des partenariats et gouvernance d'investissement de la FISP.

L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme.

La gestion des partenariats, traduction d'une gouvernance de conduite vigilante

Par une gestion attentive des partenariats et des mandats qu'elle décide de déléguer, votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales en faveur de ses assurés. Les actions de benchmarking permettent soit de consolider et améliorer des relations existantes, soit d'en définir de meilleures. Toujours avec une vision long terme, sens de la mission de prévoyance.

Des principes essentiels

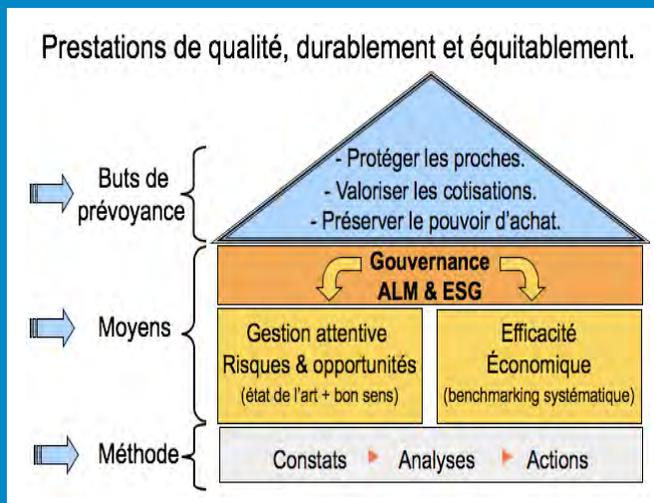
- L'esprit de partenariat permet de définir une relation dans laquelle les parties assurent et peuvent s'assurer qu'elles prennent soin de leurs intérêts respectifs en renforçant leurs intérêts communs.

- Le rationnel des modalités d'implémentation et les évolutions de procédures envisagées sont de nature à illustrer et nourrir la volonté commune de robustifier un partenariat authentique. Les conditions financières doivent y contribuer également et de manière explicite.

La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux de bonne gouvernance, en pleine cohérence avec :

- Les responsabilités liées au statut et aux obligations de diligence et de moyens des membres du Conseil de Fondation d'une Institution de prévoyance responsable.
- L'ambition et l'engagement de prendre soin de ses assurés et adhérents que porte le modèle FISP dédié à leurs intérêts.

La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux.



Seul, on peut aller vite. Ensemble, on va plus loin

Des mesures sont prises pour faire régulièrement le point sur tous les aspects afin d'améliorer pour les partenaires le traitement des enjeux SCI et de conformité, tout en préservant pour la FISP la capacité d'exploitation d'opportunités et le niveau d'efficacité économique.

L'évolution des mandats vise donc à répondre à ces 2 objectifs principaux, tout au long du processus de gestion des investissements concernés :

- Renforcer l'adéquation des standards utilisés, évalués à l'aune des meilleures pratiques en terme de SCI (système de contrôle interne).
- Préserver l'efficacité économique du mandat pour la FISP, par une tarification optimisée des missions.

des enjeux ALM et ESG

Pour une gestion des risques et opportunités, responsable à tous égards : prendre soin des enjeux financiers et extra-financiers dans le 2^{ème} pilier, pour renforcer l'efficacité de la prévoyance.

Une démarche « Prévoyance Responsable » couvrant un large éventail de problématiques

Au-delà des modes, le plan 2019-21 s'inscrit en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, adaptée à une structure parcimonieuse et autonome, privilégiant la maîtrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Ainsi, rappelons notamment que :

- La structure organisationnelle et la base réglementaire assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté ;
- Au niveau stratégique, le Conseil de Fondation fixe une orientation (benchmark stratégique ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire ;
- Au niveau de l'implémentation, le Comité de Placements évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière : rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La Commission Immobilière intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.

- Suivie notamment par la Commission de Structure, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaîne des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complète les moyens mis en oeuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

Evaluer les opportunités « ESG » sans occulter les risques financiers !

La FISP évalue en particulier les propositions conçues pour exploiter les impacts observés ou attendus des évolutions légales (Bâle 3, Solvency 2) sur les dynamiques des marchés et acteurs financiers (désintermédiation bancaire, ESG) et sur les résultats des solutions d'investissement en découlant.

Au courant de l'année, la FISP a donc mené divers travaux sur les risques et opportunités liés aux enjeux ISR (investissements socialement responsables).

Elle a traité des thématiques permettant d'implémenter concrètement et sur le long terme une gouvernance de conduite et d'investissement de référence, condition impérative de l'exploitation optimale des budgets de risques, fonctionnement et conformité, et des latitudes d'actions d'une Institution de prévoyance 2^{ème} pilier responsable.

La FISP a complété ces moyens afin de décliner concrètement le positionnement «Prévoyance Responsable», en améliorant sa maturité sur la bonne gestion des enjeux ESG, par l'implémentation de justes réponses par rapport à ses objectifs de prévoyance.

Risques financiers et techniques, Gouvernance et durabilité

* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 20

Exercice 2020

Résultats généraux et résultats financiers.

« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

Tempête financière comme en 2018 ou vents favorables comme en 2019 ?

Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

A vous, chères assurées et chers assurés, dans cette période qui valorise encore plus vos missions essentielles, la FISP adresse ses remerciements pour votre dévouement admirable, qui inspire à tous respect et reconnaissance.

A chacun son rôle, à chacun de contribuer à l'équilibre de notre société selon son travail : par notre engagement «à vos côtés», nous continuons à œuvrer comme votre partenaire loyal, afin que votre 2^{ème} pilier soit au rendez-vous, chaque fois que vous en avez besoin.

La FISP agit pour concrétiser, une mission de Prévoyance entièrement dédiée à ses assurés.

Pour rester un partenaire 2^{ème} pilier de référence, elle se dote de moyens pour une conduite attentive à la bonne gestion des enjeux de gouvernance et de finance.

Elle continue à implémenter des ré-

ponses proportionnées, en matière de gestion de risques et d'opportunités, comme sur tous les champs où ses organes doivent être en mesure d'exercer pleinement et de manière responsable le mandat qui leur est confié.

Ces mesures lui permettent d'envisager, consciente des défis et en maîtrise de ses choix, les évolutions du système suisse de prévoyance.

> Le modèle de la FISP, à 360° - Une revue réalisée comme un exercice de gouvernance :

Ces travaux sont menés avec des experts pour répondre aux obligations de diligence et de moyens du Conseil de Fondation, lui permettre d'être éclairé sur le modèle FISP

sous toutes les coutures, et en particulier en maîtriser les enjeux financiers Actif-Passif qu'il vise à gérer.

La revue correspond à un exercice couvrant tous les champs dont les résultats se sont avérés cohérents entre eux et ont permis d'assurer un bon éclairage des enjeux ALM et finance pour le Conseil de Fondation.

Les travaux ont permis de valider le bienfondé du modèle, sur les champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition en matière de risques, couts et conformité : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation (détails cf. rapports complets publiés dans l'été).





Un 2^{ème} pilier au rendez-vous après une année 2020 de tous les extrêmes

La Fondation renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2^{ème} pilier.

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu en 2020 des résultats qui lui permettent de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux (2 % sur les parties «minimum légal» et surobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Améliorer son degré de couverture (supérieur à 107%). Tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés. Les garanties des rentes d'invalidité sont au moins égales à 45% du salaire assuré.

- Les années positives comme celles plus difficiles justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2^{ème} pilier et de renforcer le modèle utilisé.
- Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de bench-

marking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

- Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2^{ème} pilier, structurés par l'évolution des

défis actuels et des mégatendances.

- **L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les**

marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2^{ème} pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs.

Continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soins».

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP (janvier 2021).

RÉSULTATS DE VOTRE FONDATION ET MESURES POUR RENFORCER VOTRE PRÉVOYANCE.

L'exercice 2020 permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

En 2020, cette stratégie de conduite a permis de maintenir le cap - malgré l'épreuve qu'a constituée la Covid19 pour le monde et le 2^{ème} pilier en particulier - sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier très complexe : aux effets financiers de la crise sanitaire se sont ajoutés des événements économiques et géopolitiques majeurs (élections, guerre commerciale, etc...).

Les capitaux gérés ont ainsi été préservés et valorisés, avec un rendement des placements de l'ordre de 4% qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une conduite durablement en faveur des assurés :

a) Pour 2020, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2%. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2020, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

b) Des réserves ont été renforcées : (i) dans le cadre d'une politique raisonnable de réserves en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et (iii) pour garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (point suivant).

c) Le taux de conversion du capital a été modifié (selon règlement 2018: rente garantie + 13^{ème} rente). La 13^{ème} rente a été versée en décembre 2020 et le sera également en décembre 2021.

d) Pour 2021, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2021. Comme pour 2020, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2021.

Ces décisions permettent aussi à la FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en renforçant

ses réserves, de maintenir son taux de couverture à un niveau supérieur à 100%, de l'ordre de 107% à fin 2020. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs.

Par ces décisions et ces résultats, votre Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite d'une mission de prévoyance qui leur est dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés sur le long terme.

La FISP se comporte ainsi fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition. En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, elle s'adapte en permanence selon les meilleures pratiques, et agit ainsi, afin de remplir



RÈGLEMENTS
2017 - 2019

- améliorations sans cotisations supplémentaires
- adaptations pour des prestations durablement attractives

une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet www.fisp.ch, où vous pouvez également consulter des numéros particulièrement intéressants de votre Newsletter :

- Le «FISP Info n°18» rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de continuer à vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2^{ème} pilier.
- Le «FISP Info n°20» présente une synthèse «spécial Covid19», éclairant les résultats et moyens de réponse mis en œuvre par le modèle de votre fondation, afin de gérer de manière responsable les enjeux financiers et extra-financiers de la prévoyance professionnelle.
- Le «FISP Info n°21» vous présentera au printemps, un éclairage sur les résultats et les travaux achevés en 2020, les évolutions du règlement de prévoyance 2021, ainsi qu'une présentation synthétique des actions à l'agenda 2021.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2021 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

Marchés financiers et résultats 2020

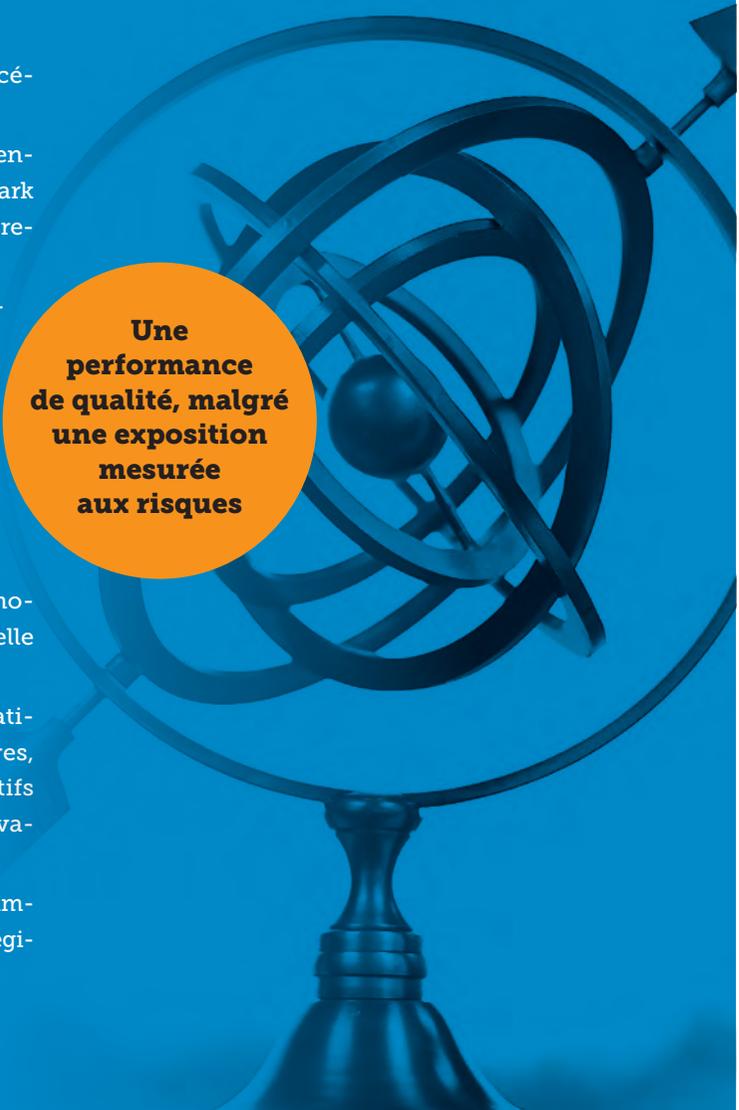
L'année financière restera dans les mémoires comme l'année de tous les excès, qui aura aussi mis à l'épreuve les modèles de prévoyance 2^{ème} pilier.

> 2020 est un millésime paradoxal : finalement réjouissant de par une performance concrétisant aussi les travaux préparatoires menés, c'est l'une des très rares leçons positives d'un contexte si tragiquement pesant pour le monde.

- La crise sanitaire a créé des mouvements boursiers sans précédent, tant à la baisse qu'à la hausse.
- La performance de la FISP (+4%) illustre le fait que, dans leur ensemble, les classes d'actifs, exploitées dans le cadre du Benchmark Stratégique de la Fondation défini suite aux revues ALM régulièrement actualisées, ont été au rendez-vous de ces défis.
- Les choix de ces classes, complémentaires et porteuses de rentabilité, ont été également valorisés par une gouvernance d'investissement raisonnée, élaborée via des travaux préparatoires institutionnalisés : prévoyante et proactive quant à la définition des réponses organisationnelles nécessaires, réfléchi quant à ses modalités d'implémentation associant des mesures proportionnées et une gestion tactique vigilante, attentive aux risques et aux opportunités.

La Newsletter FISP Info n°20 passe en revue les façons dont le modèle de la FISP a répondu aux défis de cette année exceptionnelle à bien des égards :

- La gestion financière a pris la mesure d'un contexte de volatilité extrême, alimenté par d'importants événements sanitaires, économiques et géopolitiques, via une exploitation des actifs financiers conforme à une gouvernance d'investissement revalidée en 2019 et au rendez-vous en 2020.
- Illustrant la dynamique de conditions économiques ou reflétant l'importance de la gouvernance, les dernières années confirment la légitimité de travaux menés face aux enjeux d'un 2^{ème} pilier efficace.



Une performance de qualité, malgré une exposition mesurée aux risques

Résultats logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques

La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts

La FISP exploite les opportunités d'une gestion financière qui s'adapte aux défis de taux d'intérêts très faibles

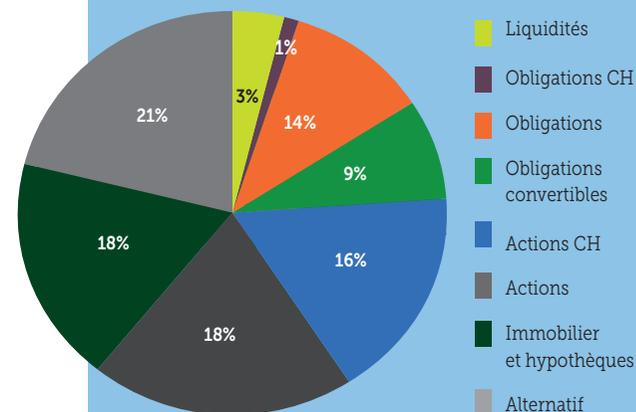
En termes financiers, 2020 illustre la complexité et l'intrication des enjeux économiques, politiques et financiers, exacerbés en l'occurrence par les effets d'une crise sanitaire sans précédent moderne.

Dans cet environnement complexe, source permanente des variations des marchés financiers, le constat comble est somme toute respectable pour la FISP.

Au-delà des chiffres, nous nous réjouissons avec humilité que votre Fondation concrétise la résilience de son modèle et sa capacité à exploiter les opportunités, avec une prise de risques limitée, qui prend la mesure d'un agenda particulièrement riche en événements économiques et risques géopolitiques.

GESTION FINANCIÈRE 2020

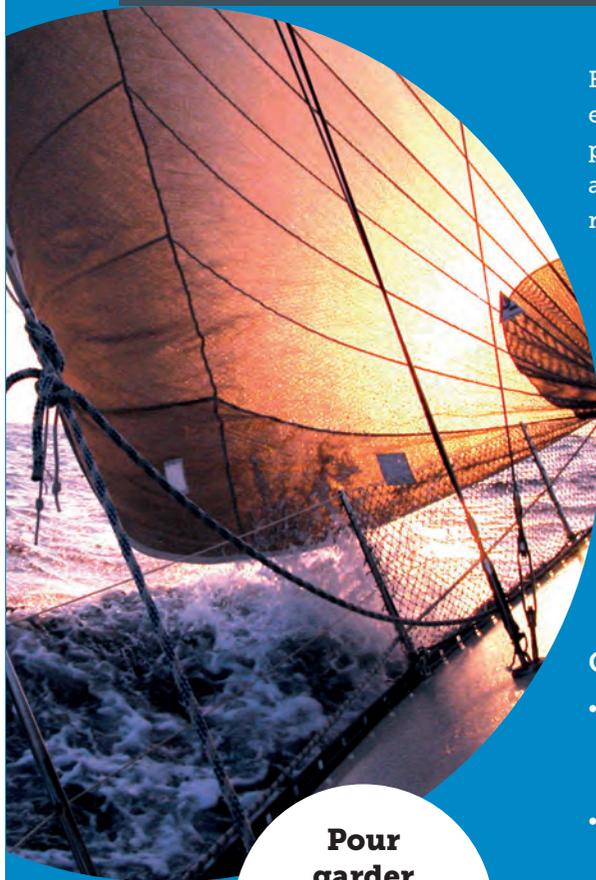
- Performance de gestion ($\approx 4\%$) conforme au modèle: les modalités d'implémentation ont permis de garder le cap dans un environnement changeant.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- En 2020, grâce à cette stratégie, la Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, et elle s'adapte aux dynamiques de marchés, pour valoriser les capitaux gérés et octroyer des prestations de qualité.
- Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.



* Plus d'information: Rapport sur les placements 2020

Continuité et adaptabilité, après des millésimes 2017 à 2020 riches d'enseignements

Le plan d'actions concrétise l'ambition de servir les assurés et adhérents



**Pour
garder
le cap, savoir
orienter
les voiles...**

En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2^{ème} pilier de référence.

L'ensemble de ces actions est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire 2^{ème} pilier FISP: continuer à assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soins» des parties prenantes essentielles.

La formation continue du Conseil de Fondation (CF) :

- Constitue, un des moyens de réponse aux enjeux stratégiques essentiels au succès de la FISP sur le long terme.
- Permet aux responsables d'être éclairés et de s'appropriier les fondements des solutions envisageables pour répondre aux défis du 2^{ème} pilier.
- Contribue à la juste définition d'actions proportionnées aux défis de l'activité, en maintenant l'organe de conduite en capacité de choix légitimes.

- A travaillé tous les thèmes dont le traitement est décliné et formalisé dans un plan d'actions, traduction concrète de l'Ambition et de la stratégie de la Fondation.

Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2^{ème} pilier, avec des réponses claires à des questions fondamentales : comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

Son ambition implique dès lors une conduite responsable à tous égards, qui fait de l'adéquation des solutions aux besoins et attentes de chaque assuré et adhérent sa 1^{ère} priorité, et qui vise à renforcer constamment la valeur ajoutée des prestations et services 2^{ème} pilier mis à leur disposition.

Le plan d'actions illustre, à l'instar des thématiques des formations des organes de conduite, l'importance que revêtent ces enjeux: le programme des séances de formation reflète ainsi la diversité des problématiques que les acteurs d'un 2^{ème} pilier de qualité, exercé de manière responsable, ont à appréhender.

Les objectifs de la FISP traduisent l'engagement de prendre soin de ses assurés et adhérents.

Des plans pour répondre aussi à 3 questions essentielles :

- > Comment ma caisse de pensions répond-elle à ses obligations financières et à ses responsabilités fiduciaires et sociétales ?
- > Comme satisfait-elle à ses obligations de moyens et d'entreprendre ?
- > Comment s'adapte-t-elle pour répondre aux défis 2^{ème} pilier et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves - voire disruptions - que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?

Dans le contexte économique et financier de 2020, cette démarche est une condition impérative à la satisfaction d'objectifs de prévoyance FISP répondant à l'engagement de prendre soin de ses parties prenantes essentielles.

- Bénéficiaires Assurés et Adhérents (prestations et services, l'art et la manière),
- Responsabilités fiduciaires et financières (3^{ème} cotisant, redistribué durablement),
- Responsabilités sociétales et légales (image, conformité, respecter et faire adhérer),
- Réponses organisationnelles (gouvernance de conduite, continuité et relève).

Un plan d'actions fidèle aux valeurs et priorités que la FISP s'efforce de perpétuer, pour une approche responsable de la prévoyance 2^{ème} pilier.

La FISP agit pour assurer les conditions de maîtrise des enjeux de gouvernance et d'efficacité économique : ces mesures renforcent un modèle qui évolue en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des crises du XXI^{ème} siècle.

Symbolique de la nature des crises (manque de gouvernance), la Covid19 agit aussi en catalyseur autour de 3 évolutions fortes : digitalisation, changement climatique, accroissement d'inégalités.

Ces enjeux sociétaux fondamentaux sont au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Ces actions contribueront au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter : elles concrétisent la mise en œuvre d'une Prévoyance Responsable encore améliorée, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.

Le plan valorise 2 champs essentiels : « marqueurs identitaires : prestations et valeurs de référence » et « gestion des enjeux de gouvernance, ESG et ALM ».

Appliquant une stratégie reflet de son ambition de partenaire 2^{ème} pilier de référence de ses assurés, la Fondation poursuit ses travaux afin de mieux exploiter les budgets de risques, fonctionnement et conformité.

Ces travaux sont d'une part illustrés par l'attention portée à la promotion de marqueurs identitaires témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance, durablement responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ils s'articulent aussi autour des analyses et des opérations de benchmarking sur les domaines où la fondation peut identifier et disposer de leviers sous maîtrise, en particulier sur les sujets liés aux coûts de fonctionnement (gestion administrative) et de gestion financière.

Ils s'attachent également à améliorer les réponses organisationnelles de la Fondation, qu'elles concernent sa capacité interne à s'adapter aux défis de l'activité ou qu'elles touchent aux enjeux liés à l'efficacité des prestations et de ses relations avec ses partenaires.

S'inscrivant comme la suite logique des travaux sur le modèle FISP menés sur 2017-2020, ils se déclinent enfin dans le domaine de la gestion des risques financiers, de la création de valeur « 3^{ème} cotisant » et de la redistribution de performance aux bénéficiaires assurés.

L'ensemble de ces travaux sont assortis d'actions de communication spécifiques permettant de valoriser les efforts déployés et de renforcer l'adhésion des parties prenantes prioritaires, assurés et établissements adhérents.

Rapport de durabilité: gestion des enjeux ESG

Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2^{ème} pilier responsable, 2020 a confirmé la nécessité grandissante de gérer avec toujours plus d'attention les enjeux sociétaux et de durabilité, de manière à faciliter les performances financières souhaitées.

A) Des objectifs fondamentaux, réponses à des questions centrales

Pour le 2^{ème} pilier, chaque année est différente, mais ré-affirme la constance d'objectifs fondamentaux, atteints grâce aux meilleures pratiques de bonne gouvernance :

- Répondre aux enjeux financiers et extra-financiers «ALM et ESG», au service de prestations, équitables et durablement attractives, dédiées aux assurés et adhérents,
- Contribuer aux équilibres sur le long terme grâce aux travaux sur les champs 3^{ème} cotisant (gestion financière) et efficacité économique (benchmarking des partenaires),
- Assurer la continuité de réponses organisationnelles adaptées aux défis de la mission de prévoyance (Conseil de Fondation, Direction, mandats et partenariats).

L'atteinte de ces objectifs assure des réponses raisonnables et proportionnée à des questions centrales, liées tant aux prestations qu'aux modalités de conduite de la Fondation :

- Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?
- Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?
- Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?
- Comment ma caisse de pensions satisfait-elle à ses obligations de moyens et d'entreprendre ?
- Comment répond-elle à ses obligations financières et responsabilités fiduciaires et sociétales ?
- Comment s'adapte-t-elle pour répondre aux défis et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?

Principaux objectifs Stratégie FISP - ESG et Investissement Socialement Responsable

1) Réaliser une performance financière de qualité, notamment en réduisant des risques (financiers, réputation) également incompatibles avec des bénéfices extra-financiers essentiels:

- L'intégration raisonnable et proportionnée de critères ESG doit permettre d'obtenir des performances équivalentes mais avec un risque (volatilité) plus faible.
- Privilégier les meilleures sociétés, adoptant les meilleures pratiques de gouvernance et de responsabilité sociale/environnementale, et limitant les risques liés aux changements climatiques.
- Exclusions de certains produits ou secteurs d'activité (ex. armement,...) et de certains comportements très controversés (ex. droits Humains,...).

2) Exercer activement ses droits d'actionnaire et promouvoir un dialogue incitatif et vertueux:

- Inciter les entreprises à améliorer volontairement leurs pratiques en matière ESG.

Le FISP Info n°20 souligne l'importance des enjeux ALM et ESG (glossaire page 9), et explique comment notre Fondation les traite, pour des réponses proportionnées aux défis de l'activité.

Des plans d'actions fidèles aux valeurs et priorités que la FISP s'efforce de perpétuer, pour une résolution responsable des défis du 2^{ème} pilier :

- **En 2019**, cet engagement de longue date en faveur d'une gestion durable en faveur des assurés a trouvé une traduction intelligible: les valeurs de références, marqueurs identitaires explicites du «prendre soin», dont le FISP Info n°18 détaille les traits essentiels.
- **En 2020**, cet engagement a rencontré son destin et concrétisé tout son sens, en accompagnant la mission de ses assurés, en 1^{ère} ligne face à la crise : en prenant soin de leur 2^{ème} pilier, la FISP, ses serviteurs et le modèle qu'ils ont conçu et implémenté ont su répondre présents, dans leur volonté d'entreprendre, et dans leur capacité à répondre aux défis pour surmonter les difficultés particulières du contexte.

B) Des plans d'actions pour une traduction concrète des objectifs ESG : au cœur des mégatendances

Des enjeux incontournables pour un investisseur institutionnel

Pour une caisse de pensions, comme pour toute entreprise souhaitant améliorer sa mission et son modèle, un challenge permanent est de comprendre les enjeux structurant son activité, afin de pouvoir bénéficier d'une stratégie optimale, légitime et la plus clairement définie.

Condition de succès de la mission de prévoyance 2^{ème} pilier, la manière de gérer ces enjeux est d'autant plus déterminante lorsque ceux-ci sont liés à des évolutions inévitables, qu'elles soient exogènes ou endogènes.

La mise en œuvre de réponses proportionnées peut contribuer à tirer bénéfice des dites évolutions, en exploitant une capacité à s'adapter aux défis et problématiques en jeu, et en identifiant les sources d'améliorations et gisement de valeur, financière ou non.

«ESG, ISR», une tendance de fond... qui n'échappe pas aux risques des modes

S'agissant des enjeux ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance), la complexité et l'importance des problèmes, la polarisation des avis, la diversité et le caractère plus ou moins authentiques des réponses envisageables (effet d'aubaine pour les acteurs commerciaux) peuvent constituer des obstacles à la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion et d'investissement socialement responsable (ISR).

Une démarche structurée et pragmatique permet de lever ces obstacles : c'est la voie qu'a choisie la FISP pour intégrer et valoriser la gestion de ces thématiques dans ses orientations stratégiques et, dans sa conduite.

En privilégiant des objectifs de bonne gouvernance, de qualité et de performance raisonnée, au 1^{er} rang desquels une efficacité économique contribuant à des résultats sur le long terme, elle œuvre concrètement pour des prestations durablement attractives.

En comprenant les enjeux majeurs, en identifiant les pièges, mais aussi les opportunités liées à ces thématiques, qu'elles se traduisent en préservation et meilleure utilisation des ressources, en création de valeur, ou en mitigation de risques.

**«Prendre Soin»
des aspects ESG,
c'est aussi renforcer
un statut de partenaire
2^{ème} pilier offrant
des solutions
responsables et
durablement
attractives**

Enjeux ALM et ESG -

Une convergence d'intérêts divers, sur des enjeux essentiels.

Parmi les thématiques de l'Investissement Socialement Responsable les sujets du changement climatique se trouvent au confluent des responsabilités financières (prestations, gestion des risques et 3^{ème} cotisant) et extra-financières (ESG, Image) inhérent à la démarche de Prévoyance Responsable de la FISP.

L'urgence de Covid-19 semble avoir accru l'attention sur des thèmes «long terme», tels que les investissements durables et les objectifs de développement, risques climatiques et transition verte:

- Les pouvoirs publics ont lié leurs plans d'investissement pour la sortie de l'urgence pandémique au «Green Deal».
- Les placements «ESG» ont augmenté leur poids sur le marché, devenant la tendance d'investissement de ces derniers mois.

Mais une majuscule peut en cacher d'autres : dans le G, certains voient le «Green», d'autres le «Greenwashing»

- La FISP continue à le porter en tant que «Gouvernance», ancrée dans une culture d'entreprise responsable, fondement d'un ADN qui la préserve des dérives étrangères à une mission 2^{ème} pilier dédiée aux assurés.
- A l'instar de la précaution qu'elle adopte sur ses choix financiers, la FISP continue donc à évaluer avec attention les solutions «ESG», afin qu'elles répondent aux objectifs d'une gouvernance d'investissement servant efficacement les objectifs induits par ses études ALM.

C) Eclairage sur les actions menées afin de répondre à nos obligations d'entreprendre sur ces sujets fondamentaux

Afin de rendre concret comment les enjeux ESG peuvent servir les responsabilités financières et extra-financières d'une caisse de pensions, des exemples (ou contre-exemples) sont mentionnés dans le FISP Info n°20.

Les formations du CF ont permis de renforcer la maturité de la FISP et de préciser les orientations sur certaines dimensions ESG illustrant particulièrement l'engagement «Prendre Soins».

Dans cette logique, la FISP a conclu un mandat permettant d'engager le dialogue avec les entreprises (engagement pool cf. encadré) et a appro-

fondi avec le partenaire les modalités de mise en œuvre adaptées.

Poursuite des travaux : un 2^{ème} pilier performant et responsable.

- Technique et finance : une prise en compte des dimensions ESG dans les modélisations des grands équilibres technico-financiers.
- Structure : des réponses organisationnelles aux objectifs en matière ESG, via notamment l'évaluation des partenaires.
- Communication et parties prenantes essentielles : toujours assurer l'adéquation de son positionnement avec les attentes de ses bénéficiaires.

G comme gouvernance – Utile, aussi pour l'efficacité économique de la FISP

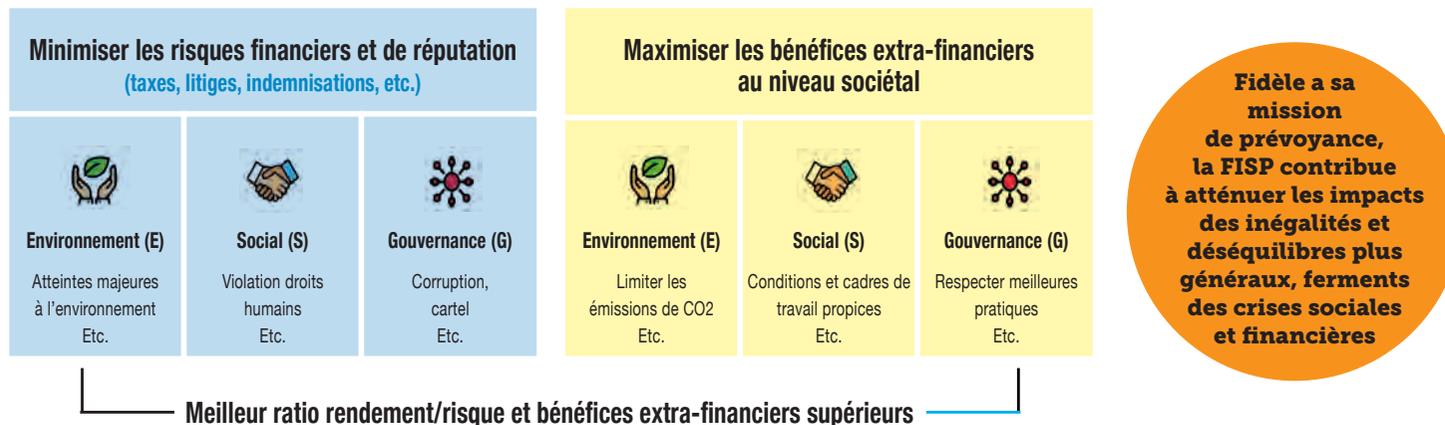
Les résultats des travaux de Benchmarking des mandataires assurant la juste application des principes de gouvernance au sein de la fondation, permettent d'améliorer la valeur ajoutée des prestations et services du modèle via des partenariats nourris par ces principes.

La revue du mandat de gestion administrative et comptable a ainsi permis d'actualiser ses modalités, et de mettre à disposition de la Fondation une offre de services et de prestations améliorée en faveur de ses assurés et adhérents (dès 2021).

Réduction des risques et meilleures pratiques

*Engagement pool auquel la FISP participe – L'exemple «Climate action 100+»
La FISP est référencée comme signataire de cette initiative : que cela signifie-t-il ?*

A côté de la surveillance d'une exposition le plus raisonnablement maîtrisée à des émetteurs de CO2 dans la gestion de ses actifs financiers, la Fondation est aussi active dans une démarche qui consiste plus généralement à décarboner le système économique, en contribuant à la mise en place d'objectifs de réduction de CO2 conformes aux accords conclus par les pays.



D) Des réponses 2^{ème} pilier à des problématiques qui dépassent le cadre de la prévoyance.

Responsabilité actionnariale, promotion des bonnes pratiques (gouvernance, enjeux sociétaux et environnementaux) : Engagement Pool «EEP», un outil implémenté en 2020.

En donnant mandat, la FISP participe aux initiatives qui concrétisent un programme de dialogue actif avec les entreprises.

Cette participation est cohérente avec les mesures appliquées pour les sociétés suisses via les impératifs légaux (Orab/Minder), en exerçant notamment une responsabilité actionnariale envers les sociétés dont la FISP détient des actions.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le positionnement FISP sur les enjeux ESG rappelé dans le FISP Info n°20.

Pour agir au-delà des constats de complexité de la gestion de communautés de destins au sein du 2^{ème} pilier, dans un contexte de défis techniques et d'individualisation des attentes, des réponses raisonnables et authentiques sont essentielles, également pour la stabilité des écosystèmes humains.

Dans ses objectifs permanents, la FISP a inscrit l'amélioration de son offre et de ses pratiques, afin de réaliser concrètement son engagement de «prendre soin» de ses parties prenantes.

Chaque fois qu'elle envisage des améliorations réglementaires, elle s'attache donc à les évaluer en tenant compte des fondamentaux techniques et légaux, mais aussi de leur bienfondé au regard des besoins spécifiques inhérents à la structure démographique des assuré(e)l(s) et bénéficiaires.

Par cette orientation essentielle, et dans un contexte plus général d'attente forte de réduction des inégalités de traitement dans nos sociétés, la Fondation joue ainsi également un rôle important : via des réponses 2^{ème} pilier aux enjeux fondamentaux pour la stabilité et le futur de nos sociétés.

En matière de prévoyance, droit du travail et des personnes, la réduction des inégalités (intergénérationnelle, entre sexes, etc...), tout comme la mise en œuvre de mécanismes de solidarités viables et fédérateurs, sont des facteurs qui déterminent les débats et les orientations spécifiques des politiques menées.

Le contexte d'attention croissante aux problématiques « ESG » ne fait que renforcer la nécessité, pour le 2^{ème} pilier, d'interagir plus efficacement pour contribuer à la résolution de problématiques posées à l'humanité entière.



CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS : ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHN, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIÉS - Clinique Miremont SA - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Lemman - Réseau Nord Broye - ECCS

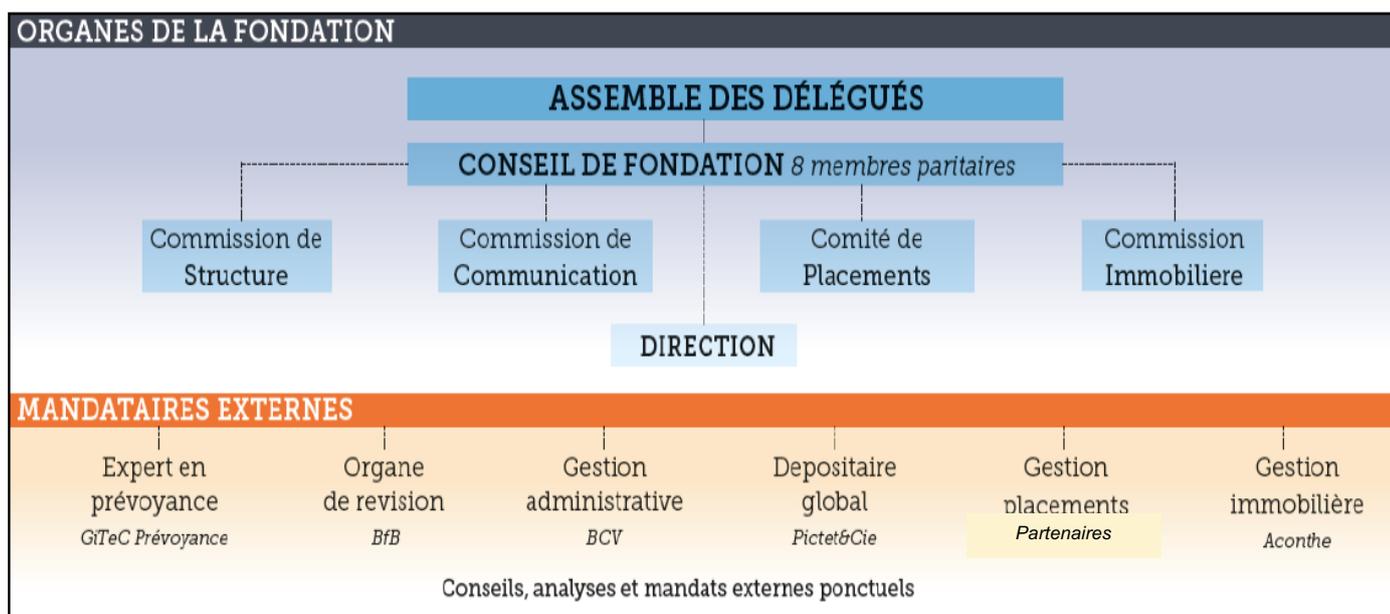
IMPRESSUM : Rapport de gestion 2020 - www.fisp.ch - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

Les informations publiées dans ce Rapport ont été arrêtées au mois d'avril 2021

Annexes

- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2020.



	2019	2020
Degré de couverture	107,1%	108,2%
Assurés actifs	8'797	8'938
Bénéficiaires de rentes	2'270	2'408
Fortune gérée (Miards CHF)	1,7	1,8

Rapport sur les placements

1. But du comité de placement

Le comité de placement (CP) est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

En 2020, le comité se composait de : François Jacot-Descombes, Yves Vincke, Carine Collomb, François Haenni.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie notamment sur les conseils des établissements suivants :

2 partenaires assurant également le passage des opérations de bourse :

- Banque Cantonale Vaudoise (Philippe Maeder, Gilles Guyaz).
- Paris Bertrand (Sébastien Gyger, Jérôme Chagneau, Alexandre Poisson).

1 partenaire exclusivement chargé du conseil et suivi des investissements :

- Key Investment Services (André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risques) à : Edmond de Rothschild AM et PPI Mesirov Financial (risques devises US\$, Euro).

2. Principaux résultats et Activités

> **Chaque année, la FISP agit** pour implémenter une **approche raisonnable** et des **réponses proportionnées**, notamment en matière financière, via une **gestion active des risques** et des **opportunités**.

> **2020 est un millésime paradoxal : finalement réjouissant** de par une **performance** concrétisant aussi les **travaux préparatoires** menés, c'est l'une des très rares leçons positives d'un contexte si tragiquement pesant pour le monde.

Cet exercice restera dans les mémoires comme **l'année de tous les excès**, qui aura aussi mis à l'épreuve les modèles de prévoyance 2^{ème} pilier :

- La **crise sanitaire** a créé des **mouvements boursiers** sans précédent, tant à la baisse qu'à la hausse.
- La performance de la FISP (+4%) illustre le fait que, dans leur ensemble, les classes d'actifs, exploitées dans le cadre du Benchmark Stratégique de la Fondation défini suite aux revues ALM régulièrement actualisées, ont été au rendez-vous de ces défis.
- Les choix de ces classes, complémentaires et porteuses de rentabilité, ont été également valorisés par une **gouvernance d'investissement** raisonnée, élaborée via des **travaux préparatoires institutionnalisés** : prévoyante et **proactive** quant à la définition des réponses organisationnelles nécessaires, **réfléchie** quant à des modalités d'implémentation associant des mesures **proportionnées** et une gestion tactique vigilante, **attentive aux risques et aux opportunités**.

La **Newsletter FISP Info n°20** passe en revue les façons dont le modèle de la FISP a répondu aux défis de cette année exceptionnelle à bien des égards :

- La gestion financière a pris la **mesure** d'un contexte de **volatilité extrême**, alimenté par d'importants **événements sanitaires, économiques et géopolitiques**, via une exploitation des actifs financiers conforme à une **gouvernance d'investissement revalidée en 2019 et au rendez-vous en 2020**.
- Illustrant la dynamique de conditions **économiques** ou reflétant des problématiques de **gouvernance**, les dernières années confirment la légitimité de travaux menés face aux **enjeux d'un 2^{ème} pilier efficace**.

> **Gestion financière 2020** - La Fondation garde le cap d'une **gestion des risques vigilante mais non handicapante**, dans un exercice où quasiment toutes les classes d'actifs ont des résultats finalement positifs :

- La FISP a abordé 2020 pour tirer parti d'un scénario de **croissance**, tout en disposant de **réponses** en cas d'aggravation : outre le déploiement progressif de placements exploitant la capacité à investir à long terme, le portefeuille s'est rapidement positionné selon une gestion active des risques et opportunités.
- La Fondation a ainsi mis en place des **mesures tactiques de protection** sur les **actions**, conçues afin de ne pas handicaper l'atteinte de résultats : une pesée d'enjeux nécessaire, afin de **gérer avec toujours plus d'efficacité** ces classes contribuant fortement aux performances financières souhaitables.
- Les **résultats globaux atteignent** l'objectif visé sur le long terme (env. 4%), illustrant le bienfondé de choix proportionnés, sur des marchés bouleversés en 2020 : options stratégiques (choix et poids des actifs), modalités d'implémentation (gestion tactique, conditions d'accès aux solutions de placements).
- Pour exploiter des **marchés volatiles** tout en fixant des objectifs de **création de valeur** sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre des composantes aux **profils risque/rendement complémentaires**.

> Le portefeuille est composé de **divers placements** : certains assurent liquidité (**placements côtés, classes traditionnelles**), d'autres exploitent le rendement attendu des primes d'illiquidité et convexité, et de la volatilité sur la durée (**immobilier, convertibles, programmes alternatifs et placements privés**) :

- En 2020, ces principes ont permis une **exposition** aux marchés **mesurée et diversifiée**, synonyme de **réduction globale de risques**, sans handicaper l'exploitation des potentiels de **rendement**.
- En 2021, ils permettent de poursuivre le déploiement d'**investissements à long terme**, et la gestion d'actifs plus liquides, avec **des objectifs tactiques** d'exploitation active des risques et opportunités.

> **Ces résultats** témoignent aussi de la nécessité de **continuer à faire évoluer la gestion pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte et d'un cycle économique particuliers** :

- Savoir **exploiter sélectivement** les opportunités des actifs risqués, dans une période où les régulateurs et les flux des investisseurs décident des conditions favorables aux marchés et **sous-jacents actions**.
- Maintenir la **vigilance sur les facteurs de volatilité** et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des **liquidités** et des risques de contrepartie.
- Faire **évoluer le positionnement** des placements et la capacité du modèle en matière de **diversification et exploitation de gisements de rendement** : renforcement de supports permettant d'éviter les propositions **obligatoires** sans potentiel, exploitation opportune de segments non traditionnels.
- Porter une **attention particulière** aux : tensions sur les risques crédit, segments d'investissements en voie de surexploitation, formats de placements trompeurs sur leur liquidité.
- Se doter d'outils pour **gérer activement** les phases de corrections des marchés.

> **Dans ce contexte économique, financier et politique exigeant, la FISP mène des actions afin de répondre aux enjeux de maîtrise des 2 domaines d'activité qui déterminent la réussite de sa mission de prévoyance et de sa stratégie de maintien d'un 2^{ème} pilier de qualité** :

- Gestion des risques : revalider ses benchmarks en fonction des potentiels des classes d'actifs (Revue Actif-Passif *ALM*), implémenter en conséquence des solutions d'investissement conformes à ses objectifs.
- Gouvernance et efficacité économique : répondre aux enjeux de responsabilité actionnariale aux meilleurs coûts (*ORAb, Engagement Pool*), défendre les intérêts des assurés en renforçant les mesures de contrôle qualité et réunir les conditions de partenariats équilibrés en faveur des assurés (efficacité des mandats).

> **Une conjoncture mondiale qui engendre de nouveaux défis, impose toujours aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.**

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire en protégeant le capital : améliorer le rendement insuffisant de certains placements, en prenant un risque limité, selon une approche raisonnable et en exploitant des gains d'opportunité.

La FISP, comme l'ensemble des acteurs de prévoyance, doit relever des défis à long terme, notamment le financement de prestations dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'une espérance de vie croissante : l'héritage de la crise des *subprimes* et des dettes publiques, la gestion d'enjeux démographiques liés au baby-boom et un contexte prégnant en terme sanitaire, géopolitique et écologique induisent des défis majeurs, parfois inédits.

Ces défis confirment la nécessité de continuer à améliorer la capacité de résilience de la Fondation face aux changements de l'environnement économique : ils confortent la stratégie du Conseil qui met l'accent sur la bonne santé à long terme et vise les conditions permettant de limiter les effets d'une éventuelle crise majeure.

> **Travaux sur le modèle de la FISP : répondre aux meilleures pratiques en matière d'équilibres techniques, d'évaluation de risque et de potentiel de création de valeur.**

Des revues régulières *ALM* « élargies », exercices et outils de gouvernance visant à disposer de résultats conçus et partagés par l'ensemble des parties prenantes (acteurs financiers, experts en charge des actifs et passifs, organes de la Fondation CF, CP et CS), permettent de s'assurer de réponses parfaitement cohérentes entre elles sur l'ensemble des enjeux identifiés. Elles permettent aussi de disposer d'outils de suivi de risques et de positionnement tactique utilisables pour une veille régulière à cet égard.

Sur chacun des champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition de la Fondation en matière de risques, coûts et conformité, les résultats des travaux permettent de (re)valider le modèle FISP : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation.

> **Gestion de risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en surveillant les coûts et les facteurs de risques majeurs:**

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser sur le long terme.

Sa mission implique une bonne identification des provisions à constituer et une action efficace sur les placements : l'optimisation du « 3^{ème} cotisant net » induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, s'impose toujours plus : aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés et les enjeux de responsabilité sociétale ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur structurellement en gérant des aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a **adapté sa gestion des risques** et pris différentes mesures :

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Travaux sur le modèle FISP et revue de l'étude Actif-Passif *ALM*.

- Définition d'une stratégie ESG pragmatique, réponse aux objectifs d'un investisseur responsable.
- Suivi et évolution de solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays, mesures tactiques).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

> Les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant :

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement et gestion tactique, en termes d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

> Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs :

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

Graph. 1	Allocation Stratégique	01.2020	01.2021
	Liquidités	3,0%	3,0%
	Obligations CHF	2,0%	2,0%
	Obligations ME	11,0%	11,0%
	Oblig. convertibles	8,0%	8,0%
	Actions suisses	16,5%	16,5%
	Actions étrangères	16,5%	16,5%
	Immobilier Direct	8,0%	8,0%
	Immobilier indirect	14,0%	14,0%
	Alternatif	21,0%	21,0%

Graph. 2	Allocation Tactique	01.2020	01.2021
	Liquidités	2,60%	2,60%
	Obligations CHF	1,00%	1,00%
	Obligations ME	11,40%	11,40%
	Oblig. convertibles	7,10%	7,10%
	Actions suisses	16,90%	16,90%
	Actions étrangères	18,20%	18,20%
	Immobilier Direct	8,00%	8,00%
	Immobilier indirect	12,80%	12,80%
	Alternatif	22,00%	22,00%

> Revue « ALM » - Un cadre stratégique robuste adapté aux contraintes et objectifs (graph. 1) :

- Tous les régimes de retraite sont confrontés à un double défi : après avoir partiellement restauré une situation mise à mal par des années de crise, il faut adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver de nouvelles sources de performance, dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et des niveaux de volatilité surprenants.
- La FISP répond à cette donne en réévaluant régulièrement son allocation stratégique, par exemple via une revue de son analyse actif-passif (ALM) qu'elle actualise régulièrement.
- Intégrant les enjeux fondamentaux d'équilibre financier et de solvabilité de la Fondation sur le long terme, la revue ALM est réalisée selon des modalités permettant de renforcer sa capacité à créer et assurer une redistribution attractive, équitable et durable de performance (cf. rapport gestion) :
 - En particulier, les travaux sont menés de telle sorte que les conclusions en matière de gestion financière concilient la faisabilité des mesures préconisées et leur adéquation aux buts de prévoyance.
 - Ils s'attachent aussi à valoriser (rendre le plus efficace) les efforts développés par le comité de placements et la commission immobilière, en cohérence avec des plans d'actions dédiés à l'exploitation des meilleures opportunités des diverses classes d'actifs.

Ces travaux sont menés avec les spécialistes dans le cadre d'une revue annuelle :

- Une étude ALM est souvent impactée par les vues de marchands de peurs ou d'espoir. Entre 2, la voie d'une nécessaire **diversification** condition de rendement optimal, réaffirme l'exigence de savoir s'adapter.
- Au cœur du débat sur le projet Prévoyance Vieillesse 2020 les thèmes de « création et distribution de valeur, prestations retraite » impliquent d'exploiter au mieux les budgets risques/conformité/coûts.
- L'évaluation du **benchmark stratégique déterminant l'allocation stratégique** (rendement/risque, allocation pivot) répond donc à des règles professionnelles et prudentielles (hypothèses réalisables, évaluation de la sensibilité/robustesse des résultats).
- Ces évolutions ont été conçues pour **implémenter concrètement** des réponses aux objectifs de prévoyance (prestations de rentes, rémunération de l'épargne), en orientant les placements sans préteriter le potentiel de création de valeur long terme.
- Ces travaux répondent à la volonté d'appliquer les meilleures pratiques, sur les aspects des placements (actifs réévalués) et des prestations (engagements de passifs actualisés pour tenir compte des évolutions des groupes assurés par la FISP).

> Rappels - Revue ALM 2019-20 : un nouveau benchmark stratégique « BS 2020 » pour l'allocation d'actifs.

- **Sur 2019-20**, en renforçant la FISP face aux enjeux d'un contexte complexe, **le Conseil de Fondation** a agi pour **prendre soin** des prestations et **préservé les efforts des cotisants** assurés et employeurs.

- En particulier, afin d'**adapter les outils financiers** aux défis évolutifs des marchés, le **plan d'actions 2019** a permis d'achever d'importants travaux d'**ajustement** de l'**allocation stratégique** visant à réduire le risque de fluctuation de valeur des actifs financiers, sans prêter le rendement visé.
- La **revue ALM 2019** a ainsi permis de **revalider** le cap et les **objectifs de prévoyance**, de manière cohérente avec les **valeurs de référence** (objectifs de prévoyance, prestations aux assurés, *FISP Info 18*).

Les travaux 2020 de revue ALM et de suivi des outils utilisés pour optimiser la gestion des sources de volatilité spécifiques (overlays actions, devises) s'inscrivent dans un processus vigilant de **contrôle qualité** et amélioration permanente du **dialogue** entre **orientations stratégiques** et **résultats d'implémentation**.

Ils contribuent ainsi à la **revalidation régulière des options stratégiques** définies via les **revues ALM successives** qui s'efforcent d'intégrer les meilleures pratiques :

- Les **thématiques** tirent profit de l'expérience accumulée (en 2019, revue intégrant les enseignements des résultats, travaux et perspectives sur les modèles de couvertures devises et actions ; en 2020, des revalidations de la calibration du modèle et des attentes de rendement).
- Les **objectifs** répondent aux **grands enjeux identifiés** (évaluation coûts d'opportunité des solutions de couverture ; définition d'un Benchmark Stratégique moins sensible aux résultats de ces solutions).
- Les **moyens** d'analyses exploitent **ressources et expertises, internes et externes**, dont la FISP s'est dotée (analyses d'impact via modélisation ALM long terme et stress tests court terme selon divers scénarios ; évaluation de la capacité de risque selon les indicateurs légaux et normes type DTA5).
- Les **critères d'évaluation** intègrent les fondamentaux classiques des revues ALM FISP, dont le caractère raisonnable et implémentable des orientations envisagées.
- Les **modalités d'étude** répondent à des **principes clairs**, de sorte que les organes responsables exercent leur mandat en **bonne gouvernance** (indépendance des experts participant à la revue ALM).

> « **BS 2020** » - **Un ajustement plus qu'un changement du cap stratégique**, en quelques points (rappels) :

- Dans un contexte nécessitant diversification des classes d'actifs et ajustement de la voilure sur les risques actions, la solution **BS 2020**, parmi les «mix» possibles, paraît la mieux adaptée aux fondamentaux actuariels exploitables par la FISP (notamment des cash flows permettant d'investir sur le long terme).
- BS 2020 est la résultante des travaux d'optimisation (rendement satisfaisant aux objectifs de prévoyance, à un niveau cible de *Réserve de Fluctuation de Valeurs* acceptable), réponse au choix d'allocation guidé par des enjeux incontournables : une approche *diversifiante* et une gestion active des risques, garantes des équilibres sur le long terme, au service du rendement ajusté au risque adéquat.
- BS 2020 permet de gérer les enjeux déterminant les résultats à venir, dans un contexte potentiellement moins prodigue en rendement. Il concrétise le soin apporté aux processus de choix et de sélection (gouvernance économique) intégrant la dimension « image » du 2^{ème} pilier : il reflète tant la résolution à trouver des solutions qu'un bon sens dont les vertus de pragmatisme rappellent les limites des possibles.
- Les potentiels qui seront exploités via cette adaptation stratégique correspondent ainsi aux grandes thématiques « risques et opportunités » identifiées par les études récentes sur les caisses de pensions :
 - En matière de gestion financière, le marché du 2^{ème} pilier recèle de **risques en cours d'hypertrophie**, menaces directes sur les **impératifs de diversification**, et de **pratiques non encore optimisées** quant à l'exploitation des potentiels de **création de valeur** « 3^{ème} cotisant ».
 - L'évolution du **Benchmark Stratégique FISP** intègre ces facteurs de risques et d'opportunités et satisfait aux **objectifs de prévoyance**, en exploitant les fondamentaux et spécificités du **bilan actuariel** et du **modèle** mis en place pour conduire la **Fondation** de manière **responsable**.
- En s'adaptant de cette manière, la FISP continue donc à **prendre acte de la mutation** des conditions de l'activité 2^{ème} pilier et témoigne de sa volonté d'y répondre concrètement et sur un mode évolutif : cette démarche semble indispensable à la mise en œuvre d'une gouvernance de conduite et d'investissement au niveau des défis 2^{ème} pilier à relever pour atteindre des objectifs de prévoyance de qualité.

> **Une veille permanente, pour continuer à s'adapter.**

- Le meilleur modèle et la science financière la plus aboutie restent dépendants de facteurs non quantifiables, déterminés en particulier par l'évolution des conditions économiques ou géopolitiques.
- Cette évidence permet de rappeler un principe de gouvernance et de conduite de toute organisation en matière de stratégie, applicable dans le cas d'espèce : **disposer de plans alternatifs** permettant de prévoir des solutions et mesures envisageables en cas d'évolution infirmant, en l'occurrence, l'évaluation du rendement/risque globalement attendu selon la modélisation.
- C'est la raison pour laquelle la FISP continue à se donner les moyens de réévaluer régulièrement l'adéquation de sa stratégie (**revue ALM des aspects « actifs financiers »** réalisée chaque année pour valider l'adéquation des objectifs de rendement aux potentiels actualisés des diverses classes d'actifs). Pour renforcer ces mesures de suivi dans un contexte toujours complexe à appréhender, la FISP mène les travaux nécessaires à l'évaluation régulière de plans alternatifs.

> **Gestion financière - Assurer une traduction efficace et raisonnable des buts de prévoyance :**

- L'approche FISP privilégie les investissements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les **compétences des véritables experts**.
- Cette politique privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement conçues selon une approche *core-satellite* dépendant du **niveau d'efficience** de chaque univers d'investissement.

- Un des **enjeux actuels** est d'acquérir plus de maturité sur des domaines nouveaux : poursuivre la veille de marché, dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bâle 3) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de pensions ne sont pas des actifs à risque, que l'on cherche à recycler. Comprendre le mécanisme de création de valeur et résister aux modes fait ainsi partie des impératifs.
- Pour tirer profit des avantages du **bilan actuariel FISP**, il s'agit donc aussi de saisir les opportunités de solutions promues par les experts d'une *désintermédiation bancaire* exploitée raisonnablement.

> 2017-20 - Le CP a fait le tour des travaux engagés ou identifiés via update de l'analyse des enjeux et besoins, et défini en conséquence les actions et priorités :

La durée d'un contexte de croissance économique relative et de taux d'intérêts bas dans un nombre important d'économies (en particulier développées) est difficilement évaluable. Les investisseurs doivent donc :

- **Travailler le portefeuille obligataire** pour accéder à des sources de rendement, et optimiser la **contribution des poches actions** soumises à des évolutions de plus en plus changeantes. Ce dernier point est traité via les travaux sur les **standards d'implémentation** utilisables sur le long terme en matière de gestion des **expositions aux risques actions** (évolution de solutions overlays remplacées dès 2020).
- Pour **sortir des impasses prévisibles** de solutions inadaptées, il est nécessaire de compenser les carences des obligations traditionnelles et savoir faire le dos rond sans renoncer au potentiel des actions : poursuivre les efforts de diversification, renforcer les segments défensifs mais aussi préparer les revenus à venir via l'exploitation de niches et potentiels de marchés non cotés et « à taux d'intérêt flottant ».
- Une action nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie concerne donc **l'adaptation permanente de la poche alternative**, d'autant quand les revues ALM démontrent la nécessité grandissante d'y recourir.
- Enfin, les enjeux liés à la gestion des **risques « devises »** induits par la nécessité d'investir hors du marché domestique (taille du marché et type de placements), nécessitent des travaux d'évaluation permanents. Sur 2018 et 2019, la FISP a mené un exercice de benchmarking complet, dont les résultats ont permis de faire évoluer les solutions implémentées dès 2020.

> Pour mener à bien la mission de prévoyance, il faut exploiter les opportunités, ie les risques qui semblent acceptables à prendre, c'est à dire compatibles et suffisamment rémunérés :

Sur chaque placement, le CP souhaite réunir les conditions d'une appréhension juste des risques :

- Il distingue les risques qu'il souhaite (porteurs de primes qui rémunèrent bien l'exposition) et ceux qu'il veut éviter (mal rémunérés, incompatibles avec une caisse de pensions responsable).
- Ceci est d'autant plus légitime pour les solutions faisant appel à des techniques, sous-jacents ou univers hors des marchés traditionnels ou cotés : ces offres exposent – a priori par design – à des risques liés à des structures moins transparentes ou souffrant potentiellement de défaut de gouvernance.
- Sans allouer des ressources déraisonnables pour acquérir un know how - parfois inaccessible, sans pour autant renoncer à évaluer une opportunité au potentiel important, le CP réunit les conditions pour agir en conscience. Cette approche implique à l'évidence de mitiger au maximum les risques non voulus : dès lors, agir « en connaissance de cause » signifie avoir apprécié avec l'aide des partenaires les fondamentaux technico-financiers et s'être assuré formellement de l'absence de risques atypiques de gouvernance, et des mesures permettant d'assurer la continuité de ces conditions de maîtrise.

> Gestion d'actifs - Actions menées et réflexions sur les plans 2019-21.

- Les **plans d'actions 2019 à 2021** décrivent principes et modalités de mise en œuvre d'une gestion de risques raisonnée. Ils détaillent fondements, processus et résultats de revues ALM **adaptant le poids de actions au niveau de risque acceptable et renforçant les outils de diversification**, par ex. via constitution des classes immobilier international et investissements alternatifs et non cotés (dettes privées, thématiques d'assurances). Le **Benchmark stratégique 2020** permet une ambition double : maintenir des prestations de qualité en assurant les conditions d'une solidarité acceptable entre actifs et pensionnés. Il conforte aussi la politique en immobilier direct : saisir les opportunités répondant aux buts à long terme.
- 2021 verra la poursuite des travaux d'implémentation : le plan de transition "post ALM" vise à gérer les écarts d'allocation entre portefeuille et vision tactique, via décisions d'arbitrages. A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking et appels d'offres), le succès de la FISP en gestion financière dépend, outre l'exploitation des **domaines d'investissements identifiés**, de sa capacité à valider des **pistes complémentaires** et à y **implémenter des solutions**.
- Les travaux du CP ont permis de définir les prochaines **évolutions** en matière de **gestion d'actifs**. Quelles que soient leurs inclinations aux scénarios du pire ou à apprécier des signes d'amélioration, les analystes présagent des temps volatiles et exigeants en termes de sélection. Ce contexte conforte stratégie et orientations définies, sur les enjeux de gouvernance comme sur les capacités de gestion :
 - Pour les classes « liquides, cotées et traditionnelles » : pas de « solution toute faite », mais exploitation des points d'entrée et sélection des gisements de risques bien rémunérés.
 - Apport essentiel aux objectifs ALM : le domaine alternatif, sans céder aux stratégies d'espoir, et quand l'évolution légale (*Bâle 4, Solvency 2*) incite les acteurs financiers à partager les « bons gâteaux ».
- 2021 nécessitera de faire preuve à nouveau de sang-froid et de réactivité afin de prendre des décisions sur des thèmes et solutions produits qui rendent « les opportunités » raisonnablement exploitables : ces constats renforcent la légitimité des actions prises et mesures appliquées par la FISP dans le cadre d'une gestion des risques au service d'une stratégie raisonnable mais ambitieuse (**cf. point 6.**).

3. Rétrospective 2020 : L'ANNÉE DE TOUS LES EXCÈS

- Le coronavirus a créé des mouvements jamais vus sur les marchés et dans l'économie.
- L'activité a comblé ses pertes en Chine et devrait le faire d'ici l'été 2021 aux États-Unis.

Principales surprises : la violence de la chute des marchés due à l'arrêt de l'activité, et la rapidité de la reprise. En 8 semaines, en plein confinement, les indices ont regagné les $\frac{3}{4}$ des pertes de mars (de -30% à env. -8%).

Interventions sans précédent : origine de cette remontée, une avalanche de Milliards de soutien à l'économie venant des autorités monétaires et politiques (21'000 Miards, soit plus que le poids de l'économie US entière). Comme les marchés, l'économie a rebondi après ces interventions sous forme d'injections de liquidités, facilitations de crédit, achats de titres (yc obligations à risque), garanties, mesures budgétaires, et, comme aux USA, de chèques à la population (le PIB y a reculé de 33% au 2^{ème} trimestre avant de regagner 31% au 3^{ème}).

Derrière les chiffres : la récession de 2020 – qu'aucun indicateur ne laissait entrevoir – restera comme la plus soudaine et rapide de l'histoire. Cette image et la lecture trimestrielle des données ne permettent cependant pas de raconter fidèlement cette année. Elles masquent les conséquences humaines, sociales et économiques de cette pandémie, et cachent des réalités très différentes tant géographiques que sectorielles.

Ainsi, habituellement plus résilients en période de récession, les services sont les plus touchés par la crise. Alors que l'année progresse, les indicateurs manufacturiers, qui avaient souffert en début d'année de la rupture des chaînes d'approvisionnement, montrent davantage de dynamisme. Le secteur bénéficie particulièrement de la reprise de l'économie chinoise et de la relative solidité de son homologue américaine.

La Chine en tête : si l'activité a déjà récupéré le terrain perdu en début d'année, aux États-Unis, ce devrait être le cas d'ici à l'été 2021. L'Europe a pris du retard et devra encore compter avec une rechute au quatrième trimestre 2020 (2^{ème} vague) et de ses conséquences sur l'économie. La Suisse bénéficie de sa composante industrielle et des échanges commerciaux (Chine et États-Unis) pour atténuer la forte récession.

En 2020, le monde économique et financier a dû apprendre à analyser les bulletins sanitaires. Il a aussi dû réapprendre la forme de la racine carrée dans ses courbes : une forte chute, une forte reprise, puis une évolution plus contenue. Et c'est là que réside la grande interrogation pour 2021 : l'économie mondiale et les marchés devront-ils compter sur les effets bénéfiques d'un vaccin ou encaisser de nouveaux confinements ?

4. Performances 2020 et perspectives : en 2021, l'économie reprend les rênes des marchés.

- Le défi, regagner la confiance des entrepreneurs et des consommateurs.
- La robustesse de la croissance constitue la clé de l'évolution des indices.

Si 2020 a été marquée par l'irruption de la Covid, 2021 le sera par les vaccins et leurs effets sur le moral des acteurs économiques dont dépend la normalisation. L'économie comptera sur des politiques monétaires, budgétaires bienveillantes mais elles n'auront pas l'ampleur de 2020. Le relais doit être pris par les entreprises et consommateurs pour consolider la reprise. Regagner la confiance de ces piliers de la croissance sera la question. Le moral des consommateurs sera plus délicat à soutenir que celui des entreprises.

Dans un climat hautement incertain, Chine et États-Unis resteront les moteurs de l'économie avec des progressions attendues de 8,5% et 4,5%. L'activité en Chine devrait rester soutenue comme l'indique la bonne progression du crédit. L'économie américaine devrait avancer poussivement au premier trimestre, en raison de la situation sanitaire de cet automne, mais devrait se reprendre au printemps. La Suisse peut bénéficier du dynamisme de ces marchés et retrouver une croissance d'environ 3,5% en 2021 (recul prévu 3,8% en 2020). L'Union européenne devrait suivre le rythme de la Suisse, mais en ayant plus fortement reculé en 2020.

Scénario privilégié - hausse modérée : après le rebond, 2021 peut compter sur des marchés actions bien orientés. Leur potentiel de hausse dépend de la solidité des bénéfices et du risque de réévaluation de valorisations élevées. Ce scénario peut se réaliser si la croissance est au rendez-vous et que les taux ne remontent pas rapidement (bons Trésor US à 10 ans restant sous 1,5%). Une forte hausse pénaliserait des valorisations boursières élevées. Les taux vont donc jouer le rôle d'arbitre.

L'évolution de l'économie, des taux et valorisations peut engendrer 3 scénarios alternatifs.

Scénario idéal : si la Fed parvient à gérer les rendements des bons du Trésor à 10 ans sous 1% et que l'économie poursuit sa reprise, les valorisations seraient justifiées par une croissance des bénéfices entre 10% et 15%. La volatilité des marchés pourrait être contenue (progression à deux chiffres envisageable).

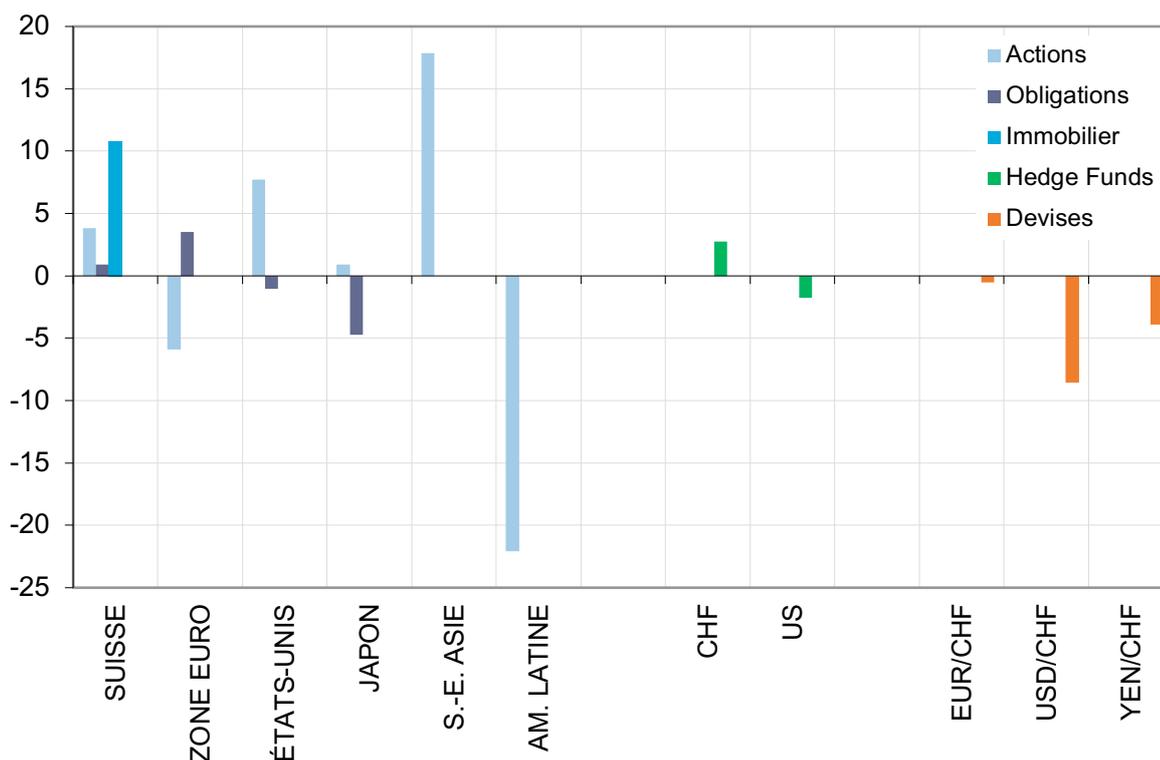
Scénario en dents de scie : regain des tensions sur les prix aux USA et financement du déficit public pourraient engendrer une hausse désordonnée des taux. Le rendement des bons du Trésor US dépassant 1,5% ferait pression sur les valorisations et conduirait à une augmentation de la volatilité et des risques de corrections. Le marché haussier ne serait pas menacé sur la durée, mais le bilan 2021 pourrait être décevant.

Scénario du pire : un tassement de l'activité ou une croissance très modeste engendrés par un fort recul de la confiance des acteurs économiques en raison d'une énième vague de coronavirus ou d'un choc géopolitique pourraient mettre un terme à la période de hausse des marchés lancée le 23 mars 2020. Alors, les valorisations élevées ne se justifieraient plus du tout.

Ainsi, il sera déterminant d'analyser les statistiques économiques en début d'année pour évaluer la solidité de la reprise : en 2021, l'économie reprend les rênes du marché.

Performances 2020 des classes d'actifs par pays, en franc suisse

Graphique 4 :



Performance du portefeuille et des indices

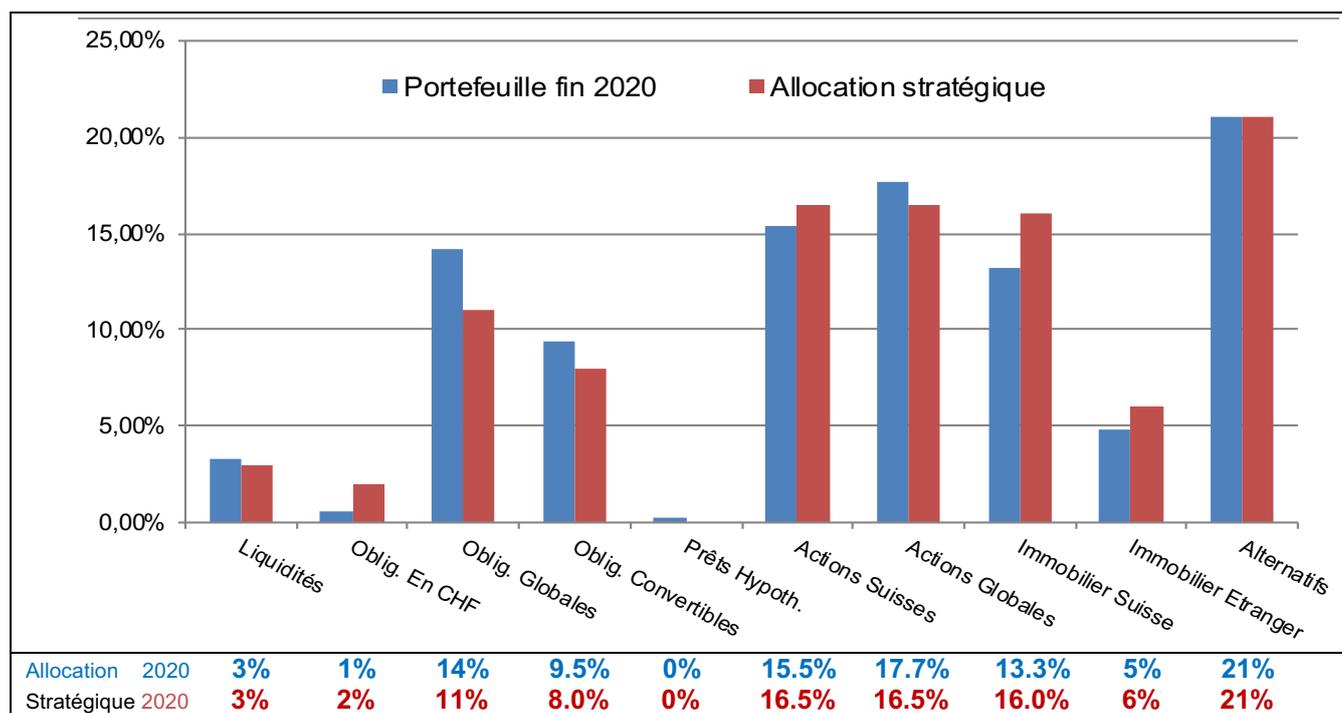
- En termes financiers, 2020 s'illustre, comme 2019 mais pour des raisons différentes, par une évolution finalement positive des grands indices boursiers, qui reflète imparfaitement un environnement toujours complexe et cette fois très extrême, continuant à alimenter des variations brutales des marchés financiers.
- Au-delà d'un constat comptable finalement favorable pour la FISP, il est, évidemment très humblement, réjouissant que la Fondation puisse exploiter les opportunités, avec une prise de risques limitée, qui prend la mesure d'un agenda particulièrement riche en événements économiques et risques géopolitiques.
- Quoiqu'il en soit, grâce à une approche vigilante mais non résignée, ce millésime permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont donc les fruits d'une gestion des risques conciliant **rendement et sécurité**, objectifs à **court terme et long terme**.
- En 2020, cette stratégie a permis de disposer d'une exposition aux marchés financiers, mesurée et diversifiée, synonyme de réduction globale des risques, qui n'a pas handicapé l'exploitation des potentiels de rendement en faveur des assurés** : les capitaux gérés ont ainsi été bien valorisés, avec un rendement des placements supérieur à 4%.
- Dans ce contexte, la FISP continuera à agir, afin de concilier les contraintes du court terme et les impératifs du long terme : en adaptant son modèle, pour renforcer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et futurs d'une mission 2^{ème} pilier dédiée aux intérêts de ses assurés, aujourd'hui comme demain.

Graphique 3 - Evolution des performances : **portefeuille** FISP, et **indices** des différents marchés et classes d'actifs :

	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	2020
Portefeuille FISP géré					4.00
Sous Indices de marchés					
Liquidités	-0.21	-0.17	-0.19	-0.20	-0.77
Obligations CHF	-2.58	2.15	0.86	0.52	0.90
Oblig. mon. étrangères	-0.41	1.18	0.46	-0.63	-0.32
Oblig. convertibles	-9.57	6.73	3.50	4.59	4.49
Actions suisses	-11.82	9.86	2.32	4.74	3.82
Actions étrangères	-21.43	16.7	4.84	10.34	6.12
Immobiliers suisse, fonds	-3.45	1.87	4.00	8.32	10.81
Immobilier étranger	n/a	n/a	n/a	n/a	-10.43
Fonds de hedge funds	-8.21	5.07	1.73	4.74	2.57

Répartition par type de placement à fin 2020

Graphique 5 - L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation fixées selon l'étude ALM.



5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables.

L'exercice 2020 se solde par un résultat net positif de quelque CHF 64 Mios.

La principale différence avec 2019 provient des résultats sur titres (année 2019 excellente pour les actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate une légère baisse provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, et de l'évolution des dividendes et revenus des fonds et produits.

L'évolution des frais (**) résulte d'une double évolution, alors que des ajustements d'allocation des classes utilisées se poursuivent pour répondre aux enjeux et contraintes ALM. D'une part, l'implémentation de solutions, au rapport coût/prestations légitimes, induit des effets comptables sur les frais de gestion interne des produits qui sont donc en hausse. D'autre part, le repositionnement du portefeuille nécessaire à la stratégie induit des coûts de transactions maîtrisés, bénéficiant aussi de rabais négociés activement. Le solde témoigne d'un processus toujours vigilant sur les enjeux de maîtrise de l'efficacité économique des actions.

Le CP poursuivra son action pour optimiser ces coûts, afin de préserver ce marqueur identitaire de « bonne gouvernance » de la FISP, **mais sans préteriter l'objectif essentiel : obtenir un 3^{ème} cotisant optimal.**

Il est en de même en matière de transparence, avec un rapport qui a pu être établi de manière « 0% opaque » (le coût de chaque produit étant évalué), sans pour autant impacter arbitrairement la sélection des produits.

Les mesures de gestion des risques actions (options) et devises (overlays) ont bien joué leur rôle, réduisant la volatilité et améliorant le résultat. Ces solutions ont été implémentées après benchmarking, finalisés en 2019.

En particulier, la gestion des risques actions a été très profitable au rapport risque/rendement et à la performance finale de l'année : la gestion tactique des protections mises en place a permis de compenser leur coût « d'assurance » et même d'améliorer le rendement net final.

En Mios CHF	2020	2019
Bénéfices sur ventes & Plus-values	142.4	197.4
Pertes sur ventes & Moins-values	-84.5	-52.3
Résultat sur titres	57.9	145.1
Intérêts s/obligations + c/c	4.0	4.6
Dividendes et revenus de fonds de placements	13.8	15.1
Revenus des titres	17.8	19.7
Frais sur Titres, internes aux Produits (**)	-11.7	-10.7
Frais sur Titres, directs	-0.0	-0.4
Résultat net	+63.9	+153.7

(**): Les normes légales explicitent depuis 2013 les frais indirects facturés au sein des produits investis.

6. Conclusions... et perspectives

En termes financiers, 2020 illustre la complexité et l'intrication des enjeux économiques, politiques et financiers, exacerbés en l'occurrence par les effets d'une crise sanitaire sans précédent moderne.

Dans cet environnement complexe, source permanente des variations des marchés financiers, le constat comptable est somme toute respectable pour la FISP.

Au-delà des chiffres, nous nous réjouissons avec humilité que votre Fondation concrétise la résilience de son modèle et sa capacité à exploiter les opportunités, avec une prise de risques limitée, qui prend la mesure d'un agenda particulièrement riche en événements économiques et risques géopolitiques.

Il est toujours utile de prendre du recul : une année n'est pas le reflet définitif de la qualité de la gestion, l'analyse d'une stratégie devant se faire sur le moyen et le long terme. Face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace et viable sur le long terme.

En 2021, si l'économie peut reprendre les rênes des marchés, la robustesse de la croissance se profile comme le catalyseur clé de l'évolution des indices :

- Selon un consensus assez largement établi, la croissance mondiale devrait se poursuivre, grâce aux mesures de relance budgétaire, à une politique monétaire souple et au lancement de vaccins qui devraient soutenir la consommation et l'investissement.
- Reste que, concernant les classes d'actifs et les choix des investissements, dans un contexte de taux bas et d'inondation monétaire réaffirmée, le règne de TINA (* « There Is No Alternative ») ne doit toutefois pas faire oublier les risques que recèle l'agenda 2021 :
 - Les écueils économiques et géopolitiques restent nombreux et des poussées d'inflation pourraient présenter risques et opportunités tout au cours de l'année.
 - Sur les classes « traditionnelles », le manque d'alternative (*) incitera les investisseurs à orienter leurs flux vers les actions et les solutions obligataires favorisant le crédit au détriment de la « haute » qualité (emprunts d'État qui ne paient rien), autoalimentant les évolutions des prix des sous-jacents.
 - Les programmes et solutions du domaine dit « Alternatif » seront - comme depuis quelques temps - promus par des dynamiques commerciales, qui mettront à l'épreuve la capacité de sélection des investisseurs et leur aptitude à distinguer les opportunités réelles des tentations par défaut.

Le plan d'actions tend à répondre à cet environnement de défis et à en exploiter les meilleures opportunités.

Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de votre Fondation à réaliser sa mission, et renforce sa position de partenaire en matière de 2^{ème} pilier.

Valorisant son action pour une prévoyance responsable, les résultats obtenus lui permettent de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des obligations (2% aux parts minimum légal et surobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Améliorer son degré de couverture (supérieur à 107%), tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (politique de réserve raisonnable en matière de taux technique, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions au rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

7. Placements immobiliers 2020

Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26) :

2020 2019

Excédent de produit d'exploitation :

Mios Fr. 3.3 3.1

Plus-value en capital :

Mios Fr. 1.1 -0.3

Performance totale :

Mios Fr. 4.4 2.8

Activités principales

La FISP poursuit le **renforcement des placements immobiliers**, malgré un marché déjà bien valorisé, pour améliorer la contribution d'un domaine dont l'importance est rappelée par les études Actif-Passif « ALM ».

En termes de résultats, 2020 permet de maintenir des chiffres satisfaisant pour cette activité.

Pour concrétiser les ambitions de sa politique immobilière, la FISP s'est donné les moyens de **suivre des projets en cours** et d'étudier de **nouvelles opportunités d'investissements** compatibles avec ses objectifs, dont une revue de sa stratégie d'acquisition a permis d'affiner les modalités d'implémentation.

Notons la commercialisation en 2021 de constructions dans le cadre d'un **partenariat public/privé** (Bouveret).

Conclusion et perspectives

A l'instar des autres priorités à exploiter sur les investissements financiers, les revues « ALM » confirment régulièrement la nécessité de disposer d'une poche immobilière dotée des investissements conformes au niveau de rendement souhaité. Les organes FISP en charge ont défini un plan d'actions en conséquence :

- Le modèle de gestion bénéficie de la professionnalisation du suivi via Acanthe, les compétences et l'implication des membres permettant de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.
- Les actions seront poursuivies, pour améliorer les résultats des mandats et biens en portefeuille, conformément aux conclusions de la revue stratégique actualisée en 2020.

Rapport de gestion 2020

Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

Les délégués ont pris connaissance des comptes 2020 lors de l'Assemblée tenue le 17 juin 2021.

En 2020, le Conseil s'est composé ainsi :

Président

M. Yves VINCKE Délégué "assurés"
Physiothérapeute en retraite - EHN

Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué "employeurs"
Administrateur - EHC

Membres

M. François HAENNI Délégué "employeur"
Directeur Général - LBG

M. Christophe VACHEY Délégué "employeur"
Directeur Général Adjoint - GHOL

M. Olivier OGUEY Délégué "assurés"
Infirmier anesthésiste - HFR

Mme Fabienne SAVOY Déléguée "assurés"
Responsable de projet - EHC

M. Emmanuel MASSON Délégué "employeur"
Directeur RH - HRC

Mme Carine COLLOMB Déléguée "assurés"
Assistante DRH - HIB

Conduite et stratégie - Un 2^{ème} pilier au rendez-vous de l'année de tous les extrêmes

Les décisions et mesures prises ces dernières années ont permis d'actualiser le modèle FISP et de le préparer, pour satisfaire à une ambition légitime : « une stratégie et des moyens », illustrant la volonté de continuer à offrir un 2^{ème} pilier de référence.

« Une stratégie et des moyens », fonde une démarche responsable, pour autant que l'on se dote des pratiques permettant d'en assurer l'adéquation avec « l'univers des possibles ». Ceci implique réflexion permanente et pauses dans l'action : pour évaluer scénarios de succès, et menaces sur l'ambition portée par cette stratégie.

Le CF s'efforce ainsi de satisfaire aux **obligations de moyens et diligence, sens du mandat des organes de conduite et de gouvernance** : 2020 en a permis l'illustration claire, où le modèle mis en œuvre a rencontré son destin, en étant « **au rendez-vous** », aux côtés des assurés engagés en 1^{ère} ligne face à une crise sanitaire exacerbant les défis financiers du 2^{ème} pilier.

Les newsletters **FISP Info n°20 et 21** reviennent en détails sur certains **chantiers stratégiques** (notamment les travaux d'évaluation sur le modèle et sur les enjeux **ALM et ESG, finance et positionnement** du 2^{ème} pilier) conduits pour assurer son adaptabilité et son adéquation aux défis posés par un monde en mutation rapide, induite par des disruptions sur des champs sociétaux fondamentaux : digitalisation, changement climatique, accroissement des inégalités.

Dans l'optique prioritaire de protéger les prestations des cotisants employés et employeurs, le CF a pris des mesures permettant d'optimiser la gestion des enjeux d'un contexte économique et démographique inédit,

sans préteriter l'avenir de la Fondation ni cesser d'évaluer la pertinence des réponses et des alternatives:

- Revue ALM, Benchmark Stratégique 2020 : pour une gestion des risques attentive aux opportunités.
- Renforcement de la gouvernance (formation, etc).
- Suivi et adaptation des paramètres techniques aux conditions démographiques et financières.

« Prendre Soins », un engagement stratégique.

Après avoir revalidé la gouvernance d'investissement, le FISP a géré en 2018-19 les enjeux inhérents à l'ambition d'une Fondation engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

Afin d'exploiter ses potentiels d'amélioration, elle a aussi passé en revue des enjeux stratégiques inhérents au 2^{ème} pilier : qualité et forme des prestations, positionnement, capacité à gérer la relève et à former l'organe suprême, évaluation des partenariats.

En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit pour continuer à offrir aux assurés et adhérents un 2^{ème} pilier de référence.

L'ensemble des actions sert une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire FISP : **assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soins » des parties prenantes essentielles.**

Enjeux ALM et ESG : au cœur de l'action du 2^{ème} pilier .

Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2^{ème} pilier responsable, l'année 2020 a confirmé la nécessité de gérer avec toujours plus d'attention les **enjeux sociétaux et de durabilité**, de manière à **faciliter les performances financières** souhaitées.

La FISP agit pour assurer les conditions de maîtrise des enjeux de **gouvernance et d'efficacité économique** : ces mesures renforcent un modèle qui évolue en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des crises du XXI^{ème} siècle.

Symbolique de la nature des crises (manque de gouvernance), la Covid19 agit en catalyseur autour de 3 évolutions fortes : digitalisation, changement climatique, accroissement d'inégalités.

Ces enjeux sociétaux fondamentaux sont au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise : **le plan 2021 concrétise l'ambition de servir toujours mieux assurés et adhérents** (rapport 2020, FISP n°21).

Conseil de fondation

En 2020, le CF a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation.**

- Il a pris des mesures **d'organisation** pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions de la direction.
- Il s'est donné les moyens de conduire la Fondation en **conformité** avec les exigences légales et répondre aux responsabilités inhérentes à son activité :
 - capacité à comprendre les enjeux via **programmes de formation** lui permettant d'être **éclairé**, avec des focus sur les parties Finance.
 - continuité et efficacité, via de **meilleures pratiques**, dans les relations avec ses **partenaires** comme dans son **fonctionnement** interne (gestion de la relève et compensation des organes de conduite).
- Son action a permis à la Fondation de gérer les

impacts des marchés financiers, tout en améliorant la **qualité des indicateurs techniques et budgétaires**.

- Il a pris des mesures pour rendre plus intelligible le soin apporté à l'implémentation d'une **gestion juste et efficace des enjeux ESG** (rapport 2020).

Fruits concrets de ces travaux, le Conseil a pu à nouveau faire évoluer le règlement de prévoyance :

- Dédié aux actions en faveur des assurés, le renforcement des prestations, possible grâce à des démarches complémentaires de création de valeur financière à long terme et d'amélioration de l'efficacité budgétaire, s'est concrétisé **un règlement 2021 encore enrichi** par rapport à la version précédente.

Nouvelles prestations dès 2020

Malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés et adhérents : après l'enrichissement du règlement sur 2012-2016, **ils bénéficient d'un rapport financement/prestations encore plus attractif**.

Entre 2012 et 2016, de larges possibilités ont été mises à disposition en terme de **flexibilité des plans et financements de solutions 2^{ème} pilier attractives**.

Le renforcement des prestations s'est concrétisé à **nouveau en 2017, 2018 et 2019** par des **améliorations pour tous les assurés, dont** l'augmentation du plancher assuré pour l'invalidité, la rente minimum passant de 30% à 40% du salaire, puis 45%, dès 2019.

Ces améliorations, offertes sans augmentation des cotisations, sont les fruits de la politique de recherche permanente des meilleures pratiques et partenaires pour la FISP et ses assurés, et touchent à son ADN : attractivité, responsabilité, efficacité économique.

Ils permettent de valoriser les efforts de la Fondation en faveur d'une prévoyance responsable, dans un contexte où les messages sont globalement orientés au nivellement des prestations et réduction des ambitions pour les systèmes de prévoyance.

Prestations 2020 et efficacité budgétaire

- Gouverner, c'est prévoir - En matière de **retraite et de taux de conversion**, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives :
 - Les baisses légales reflètent des problématiques techniques réelles (évolution rendement, longévité) et la tendance sur le marché est une diminution des garanties retraite, hors compensation par cotisations supplémentaires (cf. projets de réforme de la LPP).
 - A la FISP, une baisse du taux de conversion "minimum garanti", sans mesures assurant de distribuer les surplus, n'a pas eu lieu.
 - En alternative à une baisse sèche du taux ou à des efforts supplémentaires à demander aux cotisants (employés, employeurs), le Conseil a choisi un modèle visant à faire face aux défis techniques en fixant des priorités : viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable.
 - Un nouveau modèle est donc appliqué depuis 2018 : les taux de conversion garantis sont redéfinis, et complétés par une part supplémentaire, « 13^{ème} rente » versée pour autant que les conditions le permettent.
 - Des mesures transitoires permettent que les assurés prennent leurs dispositions en toute connaissance de cause (**détails cf. FISP Info n°13 et n°14**).
- En outre, les économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation depuis 2007, permettent de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

Direction

En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et surveillance de la Fondation.
- Efficacité des mandats, qualité/coût des produits.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007.

Secrétaire du Conseil et des commissions, proactive dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

Les fruits d'une mission permanente d'amélioration de la gouvernance et de surveillance des mandats :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés une prévoyance renforcée, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2020 sur les sujets :
 - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
 - conseil financier, gestion de risques et administrative,
 - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
 - modalités de gestion et consultant immobilier,a permis d'**améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais)**.
 - **2017** a permis d'**améliorer encore** certains postes via appel d'offre sur mandat d'expert en prévoyance.
 - **2018** a permis des **économies** sur les mandats de **gestion financière** et la préparation d'**actions de benchmarking essentielles (gestion admin)**.
- Par leurs travaux récurrents, sur les enjeux de **gestion financière** comme de **benchmarking** (comparaison des prestataires, appels d'offres) des mandats et des solutions **partenaires**, les organes de la FISP œuvrent ainsi pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.
- Par une **gestion attentive des partenariats et des mandats** qu'elle décide de déléguer (cf. rapport 2019 gouvernance et partenariats), votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales pour sa mission en faveur de ses assurés : les actions de benchmarking permettent soit de consolider et d'**améliorer des relations existantes**, soit d'en **définir de meilleures**.
- Et ceci, toujours avec une **vision à long terme** correspondant au sens de la mission de prévoyance.
- Afin de toujours améliorer l'**efficacité économique** de la Fondation et les solutions dont elle se dote pour assurer sa **bonne gouvernance** et la **sécurité** de son fonctionnement, différents mandataires ont ainsi été l'objet d'actions spécifiques sur **2019 et 2020** :
 - Gestionnaire finance (risques monnaies étrangères),
 - Gérant administratif: révision économique du mandat.
 - Organe de révision: renouvellement selon règlement.
 - Dépositaire global : contrôle SCI, continuité d'activité.Plus d'informations sont disponibles dans le FISP Info n°21 et le rapport sur les placements 2020.
- Enfin, les mesures ont aussi été prises pour assurer la transparence des flux avec les partenaires financiers :
 - Le rapport « 0% opaque » sur les frais répond aux exigences de présentation comptable.
 - **Un mandat spécifique** a permis de valider l'efficacité du dispositif optimisant le coût de gestion financière.

Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV. Le gérant assume notamment calcul et paiement des prestations.

Information

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

Les assurés, invités à consulter www.fisp.ch, peuvent s'adresser à leurs RH pour les questions courantes. Si nécessaire, un contact avec le gérant permet d'apporter la réponse, voire d'interroger le Conseil de fondation.

La Direction coordonne des séances d'information pour les adhérents et assurés (conférences novembre 2015, 2017, 2019) sur les enjeux 2^{ème} pilier et solutions FISP.

Les assurés réunis le 11.11.2021 obtiendront des :

- Explications pratiques sur les évolutions du règlement de prévoyance et l'offre de prestations et services.
- Éclairages sur les résultats atteints et sur les indicateurs « Valeurs de référence » permettant de mieux appréhender les caractéristiques de leur Fondation et les avantages des solutions proposées.
- Informations fondamentales (stratégie, fonctionnement et conduite de la FISP) : mesures en matière de gestion des risques et de respect des principes de bonne gouvernance, travaux d'évaluation et de renforcement du modèle financier, enjeux ESG, etc...

Les assurés présents, représentant la diversité des adhérents et **métiers économiquement liés au monde des soins**, pourront vérifier - via échanges in vivo avec les spécialistes responsables - que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

En tant qu'**institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes liées au monde des soins**, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de **remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.**

Prestations

La FISP verse des rentes à quelque 2'408 bénéficiaires :

Prestations réglementaires	2020	2019
Rentes de vieillesse	-30 017 297,90	-27 836 342,90
Rentes de survivants	-1 736 591,10	-1 592 441,20
Rentes d'invalidité	-4 589 788,55	-4 026 883,45

Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 98 Mios, en augmentation par rapport à 2019.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune induit un résultat de plus de CHF +68 Mios, réparti comme suit (Mios) :

- Revenus ordinaires des placements + 18.
- Résultat et Plus/moins-values sur titres + 58.
- Résultat net des immeubles + 4.
- Frais de gestion sur titres - 12.

Bilan technique

Un bilan technique est établi au 31.12.2020/01.01.2021 : après alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière de la Fondation, le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible, s'établit à un niveau de 108,2%, contre 107,1% en 2019, ce qui a permis de rémunérer les comptes épargne de 2% d'intérêts.

Depuis 2016, la FISP alimente une provision «pour taux de conversion favorable» qui permet de préfinancer l'intégralité des coûts qui découleront de l'application de taux de conversion plus favorables que les taux actuariels, ceci pour les assurés de 58 ans et plus.

Les résultats et moyens financiers 2020 ont permis de constituer cette provision à hauteur de 5/7^{èmes} de l'objectif à atteindre, conformément au planning prévu.

Sur la base de ses recommandations 2020, l'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa gestion pour renforcer sa capacité financière à procurer des rentes de retraite en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique de 2,25% (adéquat eu égard aux fondamentaux techniques, stratégie ALM et résultats des analyses type DTA5), assorti de la création d'une réserve pour future baisse du taux technique constituable d'ici à 6 ans, qui sera dotée progressivement, de manière cohérente avec les travaux de revue ALM menés et en permettant de satisfaire aux exigences de conformité légales (cf. par ailleurs).

Relevant la qualité des fondamentaux (cash-flow positif, marges sur frais), il estime que la FISP a pris des mesures cohérentes avec les travaux sur le taux de conversion et l'évolution des prestations de retraite.

Outre les mesures de provisionnement relatives au taux de conversion favorable, la définition d'un nouveau modèle de rente, cohérent avec les objectifs de rendement à long terme de la fondation, permet en effet, depuis 2018, de répondre aux enjeux de longévité, en préservant les caractéristiques d'un 2^{ème} pilier de qualité pour tous les assurés, actifs et pensionnés.

L'expert en prévoyance atteste enfin, sur la base du présent bilan technique et de l'expertise intégrant les indicateurs légaux (dont DTA5), que la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2020, qu'elle n'a pas de problème d'ordre structurel et que toutes les prestations qu'elle assure sont financées (texte complet : cf. expertise annuelle).

Conclusions

La FISP continue sa mission, dans un contexte induit par la crise historique de 2008, qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Après une année 2017 remarquable, elle a fait le dos rond en 2018, grâce aux réserves constituées et au résultat d'une gestion préservant l'avoir des assurés, puis a su exploiter efficacement les conditions de 2019.

En 2020, le modèle montre adaptabilité et capacité de réponse aux années extrêmes. Les réserves constituées et les couvertures des risques ont permis d'amortir les effets des marchés financiers : la FISP assure des réserves suffisantes pour les pensionnés et rémunère l'épargne au-delà de l'inflation et des normes légales.

Ces résultats lui permettent aussi de continuer à s'adapter pour répondre raisonnablement aux défis de conditions financières toujours plus exigeantes pour le 2^{ème} pilier (taux bas et marchés instables), et de garder le cap pour améliorer les prestations de ses assurés, tout en maintenant ses objectifs de reconstitution progressive de la réserve de fluctuation de valeurs.

Perspectives

Les années positives, comme celles plus difficiles, justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2^{ème} pilier et de renforcer le modèle utilisé.

Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de benchmarking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2^{ème} pilier, structurés par l'évolution des défis actuels et des mégatendances.

L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2^{ème} pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs: **continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soin ».**

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en œuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du « 3^{ème} cotisant ».

2021 : un plan d'actions logique

Le plan est Fidèle aux valeurs et priorités que la FISP s'efforce de perpétuer, selon un engagement pour une approche responsable des défis actuels et à venir de la prévoyance professionnelle.

En 2019, cet engagement de longue date en faveur d'une gestion durable en faveur des assurés a trouvé une traduction intelligible et concrète : les valeurs de références, marqueurs identitaires explicites du « prendre soin », dont le FISP Info n°18 détaille les traits essentiels.

En 2020, cet engagement a rencontré son destin et concrétisé son sens, en accompagnant la mission de ses assurés, en 1^{ère} ligne face à la crise : continuant à s'efforcer de prendre soin de leur 2^{ème} pilier, la FISP, ses serviteurs et le modèle qu'ils ont conçu et implémenté ont répondu présents, dans leur volonté d'entreprendre et dans leurs capacités à répondre aux défis et à agir pour surmonter les difficultés particulières du contexte.

En 2021, les enjeux sociétaux, déterminant la capacité à assumer efficacement les responsabilités financières, continuent d'être au cœur d'un plan d'actions articulé autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Ces actions contribueront au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter : elles concrétisent la mise en œuvre d'une Prévoyance Responsable encore améliorée, fidèle à l'engagement «Prendre Soin» des parties prenantes, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.